

Proposition de projet

Susciter la solidarité en matière du droit, des politiques et des pratiques de fin de vie

Mon projet s'appuie sur l'hypothèse voulant que nous soyons tous engagés à bâtir un Canada qui se préoccupe profondément et réellement des personnes en fin de vie; un Canada qui n'accepte pas que les gens meurent dans la douleur; un Canada qui refuse que les gens soient prisonniers de corps qui ne font que les maintenir dans une vie qui n'a plus aucun sens pour eux; un Canada qui affirme : « nous pouvons et nous devons faire mieux. »

Dans la mesure où nous partageons tous cet engagement, comment mettre cette résolution en œuvre? Plus précisément, comment puis-je, en tant que lauréate Trudeau, espérer contribuer à nous faire progresser dans cette direction?

Quatre domaines appartenant au droit, aux politiques et aux pratiques sur la fin de vie nécessitent une attention urgente : les soins palliatifs, les directives préalables, l'interruption et l'abstention unilatérale des traitements de survie potentiels, l'aide à la mort. En attendant que les problèmes propres à ces domaines soient résolus, les Canadiens continueront de souffrir en fin de vie. Il existe également quatre actions qui doivent être entreprises pour résoudre ces problèmes : favoriser la compréhension mutuelle, recueillir des données, faire progresser les réformes juridiques et politiques, et améliorer l'éducation. J'estime que notre manque de progrès dans ces différents domaines est principalement dû au fait que les experts travaillent en vase clos et que les groupes sont figés dans des dynamiques féroce­ment opposées. Nous avons besoin de ressources (humaines et financières) et d'une volonté manifeste de rassembler les gens. Grâce au prix de recherche Trudeau, je propose de bâtir des communautés mobilisées autour de ces thèmes grâce à des projets précis dans des domaines d'importance. Ces communautés apporteront des solutions concrètes à des questions précises, elles noueront des relations et établiront des méthodes de mobilisation qui perdureront au-delà du prix de recherche et qui seront disponibles pour d'éventuelles initiatives. Elles serviront de modèle de stratégie efficace pour la résolution de problèmes politiques complexes. J'estime qu'en réunissant des équipes multidisciplinaires et multisectorielles dans le but de faire avancer concrètement le droit, la politique et la pratique, nous ferons une différence tangible dans ce domaine complexe, historiquement controversé, et pour lequel il ne semble pas y avoir de solutions, mais qui est intimement lié aux questions des droits de la personne et de la dignité.

Soins palliatifs (compréhension mutuelle, réforme politique et juridique)

Les Canadiens peuvent être très fiers de leurs soins palliatifs. Les fournisseurs, les programmes, les services et les unités sont excellents. Nous assistons à des

améliorations impressionnantes dans l'accès et la qualité. Toutefois, il est inacceptable qu'un nombre important de personnes qui pourraient bénéficier des soins n'y aient pas accès. Beaucoup trop de gens souffrent inutilement au moment de mourir. Nous devons financer davantage les services de soins palliatifs, former davantage de professionnels des soins palliatifs et modifier notre système de soins de santé en profondeur (par exemple, permettre et faciliter la prestation de services pour les patients en phase terminale ou hors des hôpitaux).

Un fossé a toujours séparé la communauté des soins de santé et un bon nombre de ceux qui souhaitent que l'aide à la mort soit décriminalisée. Mais il est possible de construire des ponts. Davantage de partisans de la décriminalisation constatent le besoin d'augmenter le financement des soins palliatifs et d'améliorer la formation dans les écoles de médecine et de soins infirmiers. Un nombre accru de fournisseurs de soins de santé palliatifs sont d'avis que ces soins et l'aide à la mort sont complémentaires plutôt que mutuellement exclusifs. J'argumente depuis longtemps en faveur de la décriminalisation, mais aussi pour l'éducation et les services de soins palliatifs, et c'est pourquoi je tiendrai une rencontre pour réunir les leaders de ces communautés divisées depuis toujours afin de favoriser la compréhension mutuelle, mais aussi d'exprimer des inquiétudes et d'échanger des informations et des idées, notamment pour des collaborations éventuelles.

Une intervention particulière est toujours prisonnière d'un flou juridique et entachée d'irrégularité en matière clinique : la sédation terminale, qui consiste en une sédation profonde et continue combinée à une interruption de l'hydratation et de la nutrition artificielle. Chaque élément (la sédation et l'interruption de l'hydratation et de la nutrition) est légal en soi. La question consiste à déterminer s'ils demeurent légaux lorsqu'ils sont combinés. C'est-à-dire que dans le cas où je serais sur le point de mourir (par exemple, dans les jours qui suivent), l'arrêt de l'hydratation et de la nutrition ne raccourcirait pas ma vie et ne causerait pas ma mort. Dans ce contexte, la sédation terminale ne semble pas controversée. Mais imaginons qu'on découvre que j'ai la SLA (une maladie neurologique dégénérative mortelle). Je vis avec cette maladie pendant un certain temps, environ six mois avant de mourir, je demande une sédation profonde, ce qui implique que je dois être hydratée et nourrie artificiellement. Si je refuse, la cause de ma mort serait le manque d'hydratation et de nourriture. Est-ce légal? Cela peut paraître surprenant, mais aucune loi ne traite directement de la question. De fait, tout ce que le juge Smith a pu dire sur la question se trouve dans *Carter c. Canada* : « À mon avis, la sédation palliative ou terminale n'ont pas été considérées par le système judiciaire canadien. Néanmoins, il semble s'agir de pratiques encadrées par les principes qui ont déjà été énoncés en matière de consentement éclairé et de traitement palliatif susceptible d'abrégé la vie. » Malheureusement, le fait qu'il « semble » que quelque chose « puisse » être interprété selon les principes établis laisse les fournisseurs de soin dans le doute de la responsabilité potentielle et les patients sans véritable fondement pour une demande d'accès. Tant les pratiques que les politiques qui entourent la sédation terminale sont inégales. Un patient peut la recevoir, ou non, en raison d'un manque de compétences cliniques ou d'une différence d'opinions entre

le patient et son médecin ou de son établissement de soins de santé au sujet de la légalité ou de la moralité de la pratique. La confusion concernant cette pratique entraîne des souffrances inutiles.

Je réunirai une petite équipe de chercheurs et de praticiens du droit, de l'éthique, des soins palliatifs et des soins intensifs pour un atelier intensif sur la réforme du droit et des politiques. Tous auront préparé un document de référence tenant compte de leur expertise respective (par exemple, une analyse en profondeur des règles éthiques, du droit et des lignes directrices existantes concernant cette pratique et des données concernant son application). Ensemble, ils développeront des arguments pour une réforme du droit afin de veiller à ce que la loi respecte la *Charte* et les valeurs fondamentales de la société canadienne et que le droit, qui est le reflet des limites imposées par l'éthique, permette les traitements spécialisés qui limitent au mieux les souffrances. Des lignes directrices en milieu clinique peuvent ainsi être élaborées pour veiller à ce que la pratique respecte le droit et des programmes d'enseignement peuvent être développés pour veiller à ce que ces lignes directrices soient appliquées.

Directives préalables (éducation)

Les directives préalables (également appelées « testament biologique » ou « procuration permanente pour soins de santé ») sont désormais juridiquement contraignantes partout au Canada. Grâce aux directives préalables, nos attentes en matière de soins de fin de vie sont respectées même dans les cas où nous ne pouvons plus exprimer notre volonté. Le problème concernant les directives préalables n'est pas lié au droit, mais plutôt à leur mise en application. Un nombre beaucoup trop faible de personnes ont rempli des directives préalables juridiquement valides et cliniquement utiles. Ainsi, même si les gens disposent d'une solution leur permettant de faire respecter leurs désirs, la volonté de l'utiliser est rarement présente.

L'éducation du public est un outil efficace pour s'attaquer au manque de compréhension et régler la question de la légalité et de l'utilité clinique. Toutefois, d'autres sont mieux placés que moi pour développer des activités d'éducation publique sur les directives préalables. De fait, un certain nombre de ressources utiles ont été conçues récemment et leur utilisation devrait être encouragée. Il ne demeure pas moins qu'un réel besoin d'éducation sur les directives préalables pour les professionnels et les avocats est toujours présent. Je réunirai une équipe composée de juristes, de cliniciens et des membres du public pour développer des modules éducationnels pour les professionnels des soins de santé. Il est important que ces derniers comprennent davantage le cadre juridique des directives préalables afin qu'ils puissent offrir une aide adaptée aux patients qui les consulteront pour rédiger les directives, et pour qu'ils comprennent ce qu'ils sont légalement tenus de faire (ou de ne pas faire) en ce qui a trait aux directives préalables des patients. L'équipe produira un module accessible en ligne pour les étudiants et résidents de médecine, qui pourra être inclus dans une série de

modules sur le droit de la santé que je suis déjà en train de produire avec un collègue de [l'Institut X]. Étant donné que les avocats sont souvent appelés à fournir de l'aide aux gens dans la rédaction des directives préalables, il est important qu'ils comprennent davantage le milieu de la santé et le contexte dans lequel les directives préalables s'appliquent. C'est pourquoi l'équipe préparera et diffusera un ensemble d'outils qui seront accessibles dans les facultés de droit canadiennes qui s'intéressent à l'enseignement des directives préalables dans des cours sur le droit de la santé ou le droit successoral. Ces outils seront également offerts aux facultés intéressées par la création d'ateliers sur les directives préalables qui seront offerts à la communauté.

L'abstention et l'interruption d'un traitement susceptible de maintenir le patient en vie (réforme de la politique et du droit)

Heureusement, nous avons abandonné les pratiques suivant lesquelles nous gardions les gens en vie contre leur volonté. Si je suis une patiente en ventilation assistée et que je suis alitée, ma demande de retrait du ventilateur doit être respectée. Mais qu'en est-il si j'ai subi un traumatisme cérébral et que ma famille souhaite poursuivre le traitement, alors que l'équipe de soignants a décidé que les soins sont « inutiles »? Ou que faire si j'ai un cancer évolué et que je veux obtenir tous les traitements pendant une période suffisamment longue pour déterminer si certains remèdes traditionnels pourraient fonctionner, mais que les médecins souhaitent inscrire une ordonnance de non-réanimation à mon dossier? En Ontario, grâce à la décision de la Cour suprême du Canada dans *Cuthbertson c. Rasouli*, les réponses à ces questions sont relativement claires. Mais le reste d'entre nous est embourbé dans un état de confusion et de controverse malsain. Les législateurs provinciaux doivent intervenir afin de clarifier le droit et devraient créer des tribunaux pour résoudre les conflits.

Je réunirai une équipe de personnes provenant notamment des milieux du droit, de l'éthique, de la médecine, de l'infirmierie, et de la gestion de la santé à participer à un atelier intensif sur la réforme des politiques et du droit. L'équipe aura comme défi de rédiger une proposition qui sera transmise aux gouvernements fédéral/provinciaux pour la création d'un cadre législatif et d'une structure institutionnelle habilités à résoudre des conflits qui seraient normalement insolubles concernant l'interruption et l'abstention de traitement de manière juste et efficace. Cette équipe rédigera également une ébauche de politiques institutionnelles sur la résolution de conflits liés à l'abstention et l'interruption de traitement permettant le maintien potentiel de la vie afin de compléter les mesures législatives actuelles en cas de succès ou de combler les manques en cas d'échec.

Euthanasie volontaire et suicide assisté (collecte de données, compréhension mutuelle)

L'euthanasie volontaire et le suicide assisté sont des pratiques clairement illégales au Canada. Les deux sont interdites par le *Code criminel*. Pourtant, nous sommes à la

veille d'assister à un changement. Au cours des douze derniers mois, la Cour suprême du Canada a invalidé les dispositions du *Code criminel* portant sur l'aide à la mort, un projet de loi visant à décriminaliser l'aide à la mort a été présenté devant le parlement fédéral, et une loi permettant l'aide médicale à mourir a été adoptée par l'Assemblée législative du Québec.

Bien humblement, il m'est impossible de prédire avec précision ce qui devra être accompli pendant la durée du prix de recherche Trudeau sur cette question. De toute évidence, les prochaines étapes varieront grandement en fonction des décisions des différents acteurs principaux en réponse au jugement de la Cour suprême du Canada. Je pense notamment aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (le cas échéant). Toutefois, il ne fait aucun doute que deux choses sont nécessaires : des données sur la prise de décision concernant la fin de vie et un engagement auprès du public et des décideurs. Tout d'abord, le Canada ne dispose pas de données fiables sur l'incidence ou la prévalence des différents types de processus de décisions concernant la fin de vie. Par exemple, combien de personnes décèdent des suites d'une sédation terminale? Combien d'interruptions volontaires de l'alimentation et de l'hydratation? Combien d'actes de fin de vie sans demande explicite de la part du patient? Combien de suicides assistés? D'euthanasies volontaires? Il est essentiel que nous disposions de ces données si nous voulons une politique publique éclairée. Je réunirai une équipe de chercheurs empiriques du Canada, des Pays-Bas, de Belgique, d'Australie et de Nouvelle-Zélande pour concevoir une étude empirique qui nous permettra de recueillir les données dont le Canada a besoin pour conserver la trace de ces pratiques au fil du temps et dans les différentes juridictions (le prix de recherche Trudeau permettra la rédaction du protocole et des demandes de bourses de recherche. L'étude en soi sera financée par d'autres sources). Les principaux chercheurs en matière de prise de décision en fin de vie dans ces pays ont déjà accepté de faire partie de cette équipe. Cela dit, nous souffrons d'un manque de compréhension sur ces questions chez les politiciens et le public. Pour contribuer à la compréhension mutuelle, je m'inspirerai de mon travail antérieur dans ces deux domaines. Je développerai mon site Web en créant des sites similaires dans les pays d'où proviennent les membres des équipes mentionnées précédemment [adresse URL du site Web]. Je prendrai la parole dans la communauté (des salles de classe du secondaire aux sous-sols d'église), dans les médias traditionnels et dans les médias sociaux. J'organiserai également une série de séances avec les membres des parlements fédéral, provinciaux et territoriaux partout au Canada en m'inspirant de la série Petit-déjeuner avec des têtes à Papineau du Collectif en faveur des sciences et de la technologie (<http://www.pagse.org/fr/breakfasts.htm>).

Réunir les éléments du succès

En résumé, à titre de lauréate Trudeau, je mettrai en place un processus qui favorisera la coopération entre les acteurs des disciplines, des secteurs et des pays concernés en me concentrant sur les quatre domaines présentés ci-dessus en matière de prise de décision en fin de vie. Bon nombre de nos échecs du passé dans

notre tentative de faire respecter les droits de la personne dans le domaine de soins de fin de vie sont issus d'un cloisonnement des expertises et de divisions profondes sur des questions morales. C'est pourquoi je formerai des groupes de travail (où la même personne pourra faire partie de plus d'une équipe si nécessaire) qui participeront aux quatre activités : faciliter la compréhension mutuelle; recueillir les données; faire progresser le droit et les orientations politiques; et améliorer l'éducation. Cette approche fera progresser notre compréhension et notre capacité à relever les difficultés les plus urgentes en matière de lois, de politiques et de pratiques liées aux questions de fin de vie, ce qui contribuera à bâtir un Canada qui n'accepte pas que des gens meurent dans la douleur; un Canada qui n'accepte pas que les gens soient prisonniers de corps qui ne font que les maintenir dans des vies qui, pour eux, ne valent plus la peine d'être vécues; un Canada qui éprouve une véritable compassion pour les mourants.

PROJET TRUDEAU

Jeunesse arabo-canadienne : promouvoir la citoyenneté responsable pour contrer la perte d'autonomie et le désengagement

RÉSUMÉ DE PROJET

Le présent projet vise à améliorer la compréhension et à atténuer la perte d'autonomie et le désengagement vécu par les jeunes Arabo-Canadiens. De fait, il s'agit d'une forme particulière d'aliénation de la jeunesse souvent accentuée par les défis posés par l'intégration dans le contexte du transnationalisme, de la sécurisation, et des perceptions sur la radicalisation. Indépendamment de leur foi, les jeunes Arabo-Canadiens doivent surmonter davantage d'obstacles pour s'intégrer complètement dans les sociétés canadiennes, car ils sont souvent affectés de manière disproportionnée par les lois et les discours dans les médias et la sphère publique (voir Hennebry et Momani, 2013). En ce qui concerne le contexte du présent projet, ni les Arabes ou les musulmans, ni la communauté arabe ne sont considérés comme homogènes. Toutefois, la plupart des Canadiens d'origine arabe sont musulmans, et certains des problèmes qui affectent cette minorité religieuse du Canada seront étudiés dans la présente étude. Néanmoins, la diversité dans la diaspora arabo-canadienne est reconnue. Dans son effort pour comprendre les expériences des jeunes Arabes et leur vulnérabilité à l'exclusion sociale à une époque où leur région d'origine ethnique fait trop souvent la une des journaux, le projet tâchera de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de cueillette des données, d'engagement communautaire et de dialogue pour tous les jeunes de cette communauté.

Les jeunes sont la pierre angulaire d'un Canada résilient, multiculturel, pluraliste, et d'une société démocratique ouverte. Le but principal de ce projet est de comprendre et d'étudier les différents niveaux d'inclusion sociale, d'appartenance, d'expression politique et de participation chez les jeunes originaires des pays arabes dans les différentes communautés du Canada, dans le contexte de la mondialisation, de l'hyperconnectivité, de la prolifération des différentes sources médiatiques et de la croissance du transnationalisme. Comprendre comment les jeunes Arabes perçoivent et font valoir les droits et les obligations associés à la citoyenneté canadienne permettra d'approfondir nos connaissances sur cette communauté mal connue à un moment où les Canadiens d'origine arabe reçoivent une attention accrue de la part des médias et font l'objet d'une grande attention de la part du public.

Le principal objectif du présent projet consiste à mieux comprendre et à documenter les expériences, les récits et les pratiques des jeunes Arabo-Canadiens concernant l'engagement de la diaspora dans le transnationalisme, les débats politiques et les conflits dans et concernant leurs pays d'origine, et le sentiment d'appartenance ainsi que l'intégration sociale au Canada. Cet objectif sera accompli à l'aide d'ateliers, de groupes témoins, d'entrevues et de sondages. Le projet examinera également l'esprit de cohésion et de division dans les communautés arabo-canadiennes, avec un accent particulier sur leurs liens transnationaux envers les pays arabes d'origine et leur engagement potentiel (in)direct dans des conflits intrarégionaux ou des guerres civiles.

DESCRIPTION DU PROJET

Les décideurs canadiens se sont longtemps appuyés sur les politiques multiculturelles et le pluralisme démocratique comme moyen de promouvoir l'intégration des Canadiens aux origines et aux identités différentes et possédant des opinions politiques conflictuelles. Toutefois, les inquiétudes dans la communauté arabe concernant la ségrégation ethnique, les « vies parallèles », la discrimination raciale, la cohésion sociale, les opinions contraires concernant la politique étrangère canadienne, et l'exclusion et l'isolation politique continuent de surgir dans les débats publics et entre chercheurs (Hennebry et Momani, 2013).

Le maintien des liens transnationaux à l'aide des communications internationales et des voyages peut parfois aider les communautés ethniques à intégrer des sociétés multiculturelles (Hennebry, 2013), mais les conditions générales de la vie moderne dans les démocraties occidentales — l'individualité et la relativisation des valeurs — peuvent également provoquer une difficile quête d'identité, de sens et de sentiment d'appartenance à une communauté pour un certain nombre de personnes. La radicalisation peut se produire lorsque les individus cherchent à reconstruire une identité perdue dans un monde perçu comme étant hostile et déroutant (Dalgaard-Nielsen, 2010). Il s'agit en effet de cette même identité de citoyens transnationaux liés à des pays subissant des changements politiques qui rend ces jeunes en particulier sujets aux médias radicalisés dans une optique de sécurité étatique (Hennebry et Momani, 2013). De plus, dans un contexte où les politiques et les discours sur la sécurité prennent de l'ampleur, les perceptions de radicalisation peuvent renforcer les peurs et la stigmatisation à l'encontre des jeunes Arabo-Canadiens, ce qui peut entraîner une augmentation des conflits entre les communautés, de l'exclusion sociale, et une vulnérabilité aux crimes et discours haineux.

Avec une connectivité élevée et un accès facile à Internet – ce qui correspond à la réalité d'une bonne partie des jeunes Canadiens vivant en milieu urbain –, la probabilité de se tourner vers l'Internet pour obtenir des informations sur la politique et la religion est relativement élevée. Grâce aux technologies de l'information et de la communication modernes, des populations provenant du même pays d'origine, mais qui vivent dans des pays d'accueil différents peuvent communiquer régulièrement, développer de nouvelles activités économiques ou articuler des intérêts politiques communs (Cohen 1995; Vertovec 2009). Grâce aux processus de migration contemporains, les communautés ethniques peuvent s'établir dans des espaces transnationaux qui brouillent les frontières nationales, et demeurer en contact avec les communautés du pays d'accueil et du pays d'origine (et souvent avec d'autres membres du même groupe religieux ou ethnique ou du même pays d'origine qui vivent ailleurs). Dans bien des cas, les migrants et leurs descendants ne sont pas exclusivement influencés par la confrontation ou la négociation avec leur pays d'accueil, mais ils sont également influencés par des changements qui se sont produits dans leur pays d'origine et dans la diaspora, ou qui les ont affectés (Clifford 1994; Cohen 1995). Les jeunes Arabo-Canadiens, par exemple, ont participé activement au Printemps arabe, que ce soit en ligne ou par un soutien politique direct aux mouvements révolutionnaires qui ont balayé leurs pays d'origine en 2011-2013 [référence bibliographique d'un ouvrage à paraître de la candidate lauréate]. De plus, beaucoup de Canadiens d'origine syrienne sont tristes et très anxieux en raison des grands tourments qui affligent leur pays natal. En résumé, les situations politiques et sociales qui prévalent dans les pays d'origine ont un effet direct et significatif sur les jeunes immigrants au Canada.

Les Arabo-Canadiens transnationaux ont longtemps fait l'objet de soupçons accrus et d'une sélection plus sévère, de criminalisation, et de stigmatisation en raison de leurs pratiques et identités transnationales (Hennebry et Momani, 2013). Ces expériences peuvent être particulièrement néfastes pour l'intégration et le sentiment d'appartenance chez les jeunes, car elles risquent d'augmenter la

vulnérabilité des jeunes à la radicalisation, et peuvent avoir des conséquences à long terme sur la cohésion sociale. Afin de promouvoir des stratégies productives en matière de changement, de recherche, de politique et de développement de la communauté, nous devons reconnaître le transnationalisme inhérent à la jeunesse arabo-canadienne d'aujourd'hui et le considérer comme un avantage plutôt que comme un inconvénient.

Modifier notre façon de penser en ce sens pourrait nous donner une meilleure compréhension des pratiques transnationales, une vision plus nuancée des pratiques qui pourraient exposer les jeunes à un risque de radicalisation, et de meilleures idées sur les façons de contrer ces pratiques en utilisant des technologies de communication similaires. Il existe plusieurs outils et stratégies reconnus pour diminuer les risques pour les jeunes, en ce qu'ils cherchent à maintenir leur identité transnationale particulière tout en développant un sens de cohésion sociale au sein des communautés canadiennes dans lesquelles ils prennent part. Les outils incluent :

- la promotion de « contre-héros » au sein de la communauté qui peuvent servir de modèles de succès;
- la redirection des passions pour ces questions vers des activités productives comme le renforcement des capacités à rapporter les abus, la discrimination et les crimes haineux; apprendre à faire pression de manière efficace sur le gouvernement; contacter les députés, etc.;
- la création de contre-récits inspirants;
- le renforcement des capacités à identifier des sources sécuritaires de renseignements en ligne.

Ces outils peuvent être utilisés comme contre-mesures, notamment en catégorisant et comprenant les efforts de recrutement en ligne des groupes ou des individus qui se servent des technologies de l'information et des communications (par exemple, par les médias sociaux, les applications mobiles, etc.) et qui peuvent adopter des opinions violentes ou radicales. Nous pourrions utiliser ces mêmes technologies et modes de communication pour rejoindre les jeunes en réfutant la propagande et en leur présentant des sources d'informations différentes. Un tel effort pourrait permettre de mieux comprendre les techniques de recrutement qui poussent les jeunes Arabo-Canadiens à devenir des « terroristes intérieurs » qui représentent une menace au sein du Canada au fur et à mesure que le Canada accroît sa participation dans la coalition internationale qui combat l'EI (Sécurité publique, 2013). Cette démarche représenterait également une étape importante dans le développement de la stratégie de contre-messagerie nécessaire pour atténuer ce risque. De plus, les inquiétudes concernant le flot de « combattants étrangers » provenant des pays occidentaux, incluant le Canada, vers la Syrie et l'Irak pour rejoindre des organisations rebelles et l'EI dans le but de combattre les gouvernements violents de Damas et Bagdad, et vers d'autres endroits où sévissent des guerres civiles, est un exemple de la manière dont les idéologies radicales peuvent contribuer au recrutement des jeunes en l'absence de contre-récits. La présente recherche fera la lumière sur le degré d'exposition ou de vulnérabilité à ces stratégies de recrutement chez les jeunes Arabo-Canadiens. Guidé par les perspectives et les opinions des jeunes Arabes eux-mêmes, le projet créera et proposera des occasions de générer des contre-récits, des outils pour interpréter les messages et des stratégies de promotion des « contre-héros » chez les jeunes de la communauté arabe partout au Canada.

Le présent projet cherche à étudier et à documenter les expériences des jeunes Arabo-Canadiens par le développement de dialogues avec la diaspora, par des groupes témoins, et par des ateliers cherchant à attirer les jeunes Arabo-Canadiens et à leur fournir un forum avec lequel ils pourront explorer les défis particuliers qu'ils doivent surmonter dans la société canadienne et agir positivement par rapport à ces défis. En résumé, ce projet fournira une nouvelle méthode pour communiquer avec les membres de la

communauté arabo-canadienne, et il permettra également à ces derniers de communiquer entre eux, ce qui leur permettra d'exprimer leurs inquiétudes politiques et sociales d'une manière qui favorise l'engagement des jeunes et qui encourage le discours public.

Les événements connus sous le nom de « Printemps arabe » ont produit un nombre important de changements et d'opportunités politiques dans le monde arabe, et ils ont également soulevé de nouvelles inquiétudes au sujet des sentiments de désengagement ainsi que des critiques accrues au sujet de la politique étrangère du Canada. De fait, nous appuyons de nouveau un régime autoritaire en Égypte, nous gardons nos distances alors que la Syrie et la Libye se désintègrent, et nous nous sommes engagés dans un conflit militarisé contre l'EI. L'« effet Bosnie », suivant lequel les jeunes musulmans pourraient penser que les pays occidentaux ignorent les souffrances de leurs camarades musulmans, peut mener à l'aliénation des jeunes. Il s'agit d'un risque croissant dans la communauté arabo-canadienne. Entre autres choses, le projet proposé vise à examiner en détail les perceptions actuelles chez les jeunes Arabo-Canadiens au sujet des conflits au sein des communautés arabo-canadiennes, qui réagissent souvent aux politiques régionales et de leur pays d'origine. Une meilleure compréhension de ces processus de transformation des politiques régionales et de leur effet sur les pratiques des jeunes Arabo-Canadiens est essentielle si on souhaite combler ce manque de connaissances avec des politiques et des pratiques fondées sur des éléments de preuve, et pour encourager une inclusion sociale et un engagement politique amélioré. Si les politiques ne sont pas alignées à ces réalités, nous risquons des conflits intergénérationnels et interculturels, une peur et une sécurisation accrues et des communautés ethnoculturelles en proie aux frictions — des situations qui créent des conditions pour le désengagement des jeunes et la vulnérabilité à « l'autoradicalisation » ou à l'exploitation. Il est encore plus triste de constater que ces situations se traduisent également par une incapacité à réaliser le potentiel des jeunes et à promouvoir un multiculturalisme fort. Par conséquent, le présent projet jettera les bases pour le développement de meilleurs outils visant à intégrer, habiliter et impliquer les jeunes Arabo-Canadiens dans une société démocratique pluraliste.

Le projet a un effet concret sur un grand nombre de politiques publiques qui ont pour objet d'habiliter les jeunes dans les communautés marginalisées, de leur fournir des espaces sécuritaires pour qu'ils puissent exprimer des frustrations politiques et sociales et de rediriger les énergies politiques vers des pratiques d'engagement positives dans une société démocratique pluraliste. Plus précisément, cela implique d'examiner les six **questions d'intérêt suivantes** :

- I. ***Interconnexions et tensions au sein des premières et secondes générations*** (relations parentales et conflits). Les politiques et les discours du Canada en matière de sécurité influencent-ils les jeunes nés au Canada de la même manière que les jeunes immigrants ou réfugiés? Est-ce que les tensions politiques, à l'étranger ou au Canada, s'accroissent ou diminuent avec les générations de communautés d'Arabo-Canadiens?
- II. ***Interrelations et niveaux de cohésion ou divisions au sein des différentes communautés arabes*** (par exemple, chez les Syriens, les Égyptiens, les Tunisiens, les Libanais). Compte tenu des tensions et des polarisations des communautés syriennes et égyptiennes, par exemple, peut-on penser que ces conflits se transposeront au Canada? La radicalisation des groupes d'opposition syriens et égyptiens à l'étranger présente-t-elle un risque pour les jeunes Arabo-Canadiens?

- III. **Les liens entre les membres de la diaspora arabo-canadienne et les régions, pays et communautés d'origine** concernant les domaines personnel, politique et social (par exemple, les liens familiaux, la participation dans les mouvements politiques et sociaux). Les jeunes sont-ils engagés dans ces débats et ces conflits, et si oui, dans quelle mesure? Comment les jeunes Arabo-Canadiens canalisent-ils leurs énergies politiques pour produire des changements à l'étranger? Ces engagements politiques concernent-ils des activités positives, ou doit-on s'inquiéter du fait que ces liens pourraient mener à l'exportation de « combattants étrangers »?
- IV. **Liens et relations avec la société canadienne.** Les jeunes Arabo-Canadiens sont-ils vulnérables à l'« effet Bosnie »? Les récits des groupes radicaux à l'étranger ont-ils un écho chez les jeunes Arabo-Canadiens, et si oui, comment?
- V. **Effets des politiques et des stratégies du gouvernement sur les jeunes Arabo-Canadiens.** Comment les actions politiques du Canada à l'étranger pourraient-elles exacerber un éventuel sentiment d'« effet Bosnie » au sein de la communauté arabo-canadienne? Comment, par exemple, l'implication militaire du Canada dans la coalition contre l'EI est-elle perçue par les jeunes Arabo-Canadiens? Comment l'évaluation de la politique étrangère est-elle liée à la manière dont les jeunes Arabo-Canadiens sont perçus dans l'opinion publique?
- VI. **Connectivité des technologies de l'information et des communications, les médias sociaux et les effets des politiques des pays Arabes sur les jeunes Arabo-Canadiens.** À quels genres d'informations les jeunes sont-ils susceptibles d'être exposés? Comment les jeunes Arabo-Canadiens déchiffrent-ils les messages sécurisés? Dans quelle mesure les jeunes Arabo-Canadiens appuient-ils les politiques du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, par exemple en envoyant de l'argent, en lisant les nouvelles de la région, en produisant du matériel politique, etc.? Est-ce que ces outils peuvent être modifiés pour créer des contre-héros (ou des mentors), des contre-récits et des messages sécurisés?

ÉCHÉANCIER DU PROJET ET MÉTHODES

Année 1

Analyse et évaluation de la politique dans le but de comprendre l'effet d'une variété de questions politiques importantes sur les jeunes Arabo-Canadiens et comment elles sont perçues par ces derniers, incluant la politique étrangère (particulièrement avec les États arabes), l'immigration et la citoyenneté, la sécurité publique, la sécurité frontalière, etc. dans un contexte d'augmentation de la violence au Moyen-Orient et ailleurs. Cette analyse sera effectuée au moyen d'une revue de la littérature en profondeur et en menant une analyse FFPM des développements politiques pertinents (tels que les changements récents dans le système d'attribution des visas, le système de réfugiés, et les renseignements biométriques proposés, comme la photo et les empreintes digitales pour les voyageurs de certains pays). Le principal but de cette analyse est de promouvoir des solutions éprouvées pour améliorer l'engagement civique des jeunes Arabes.

Collecte de données primaire au moyen de méthodes mixtes, incluant des ateliers, des sondages¹, des entrevues et des groupes témoins avec les jeunes Arabes et les représentants de la communauté, y compris les jeunes étudiants et non-étudiants². L'aide des groupes d'étudiants locaux facilitera la collecte des données produites par ces différentes méthodes, un sondage sera réalisé dans 4 villes canadiennes où il y a de grandes populations de jeunes Arabes, à savoir : **Toronto, Montréal, Vancouver** et **Edmonton** (la 2^e année [voir ci-dessous] inclura des villes de moyenne taille avec des populations arabes importantes). Une attention supplémentaire sera accordée à la représentativité des différents pays d'origine, en utilisant l'échantillonnage par quota, une technique d'échantillonnage non aléatoire qui nous permettra d'obtenir des échantillons de strates qui reflètent les proportions des pays d'origine les plus peuplés dans notre échantillon. Nous nous assurerons que l'échantillon inclut des participants des principaux pays d'origine et qu'il reflète la proportion de la population arabe au Canada (par exemple, Liban 18,4 %; Maroc, 12,9 %, Algérie, 11,6 %; Égypte, 11,4 %; Irak, 11,3 %, Arabie saoudite, 5,1 %; Somalie, 5,1 %, Syrie, 5 %, etc.)³

Les données seront recueillies lors d'un atelier de trois jours dans chaque ville :

Jour un : mener un sondage couvrant l'ensemble des 6 questions d'intérêt décrites ci-dessus. Un échantillonnage par quota sera utilisé pour assurer la représentativité dans la population de jeunes Arabo-Canadiens. L'objectif est de récolter 150 réponses au sondage pour chaque ville. Le recrutement pour des entrevues semi-structurées et en profondeur se fera également pendant l'atelier.

Jours deux et trois : Mener des entrevues semi-structurées en profondeur sur ces deux domaines avec échantillonnage par quotas de jeunes hommes et de jeunes femmes, une diversité de pays d'origine, et de classes d'immigrants : (1) le désengagement des jeunes, et (2) l'engagement transnational. Dix entrevues seront menées dans chaque ville.

Jour trois : La tenue de séances de groupes de discussion sur deux questions en particulier : (1) interrelations entre différents groupes au sein des jeunes Arabo-Canadiens, et (2) le désengagement potentiel des jeunes au sujet des causes profondes et des manifestations, des mécanismes et des pratiques (y compris en ligne), des solutions et des recommandations (de la part des jeunes, sur les jeunes, pour les jeunes, pour la communauté et pour le gouvernement). Deux groupes de discussion seront organisés dans chaque ville principale.

¹ Les noms n'apparaîtront dans aucune thèse ni aucun rapport découlant de cette étude. Toutefois, des citations anonymes pourraient être utilisées. Les données recueillies durant cette étude seront conservées pendant sept ans dans un bureau fermé à clé. Seuls les chercheurs associés au projet pourront y accéder.

² Lorsque nécessaire, le chercheur principal peut communiquer en anglais, en français ou en arabe afin que les participants au sondage, aux entrevues, ou qui ont été contactés pour le projet aient accès à une offre linguistique complète.

³ Grâce aux données de 2011 de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de Statistique Canada, nous avons recueilli des estimations du nombre de résidents nés dans des pays arabes pour l'ensemble des 148 régions métropolitaines de recensement (RMR) du pays – ces régions représentent 82 % de la population du Canada. La population arabo-canadienne totale désigne les résidents qui vivent dans une RMR donnée et qui sont nés dans un pays membre de la ligue des États arabes. Les proportions de la population arabo-canadienne ont été estimées en utilisant la population arabo-canadienne totale divisée par la population totale de la RMR suivant les données de 2011 de l'ENM, incluant les non-citoyens. Une fois les données colligées, nous avons également pu estimer les RMR les plus peuplées en termes absolus et relatifs pour les populations arabo-canadiennes, ainsi que les pays d'origine les plus représentés chez les Arabo-Canadiens nés à l'étranger. Une lacune notable inhérente à cette méthodologie est que l'ENM n'intègre pas la deuxième génération d'Arabo-Canadiens, mais nous avons émis l'hypothèse que les RMR comportant les plus grandes populations d'Arabo-Canadiens seront hautement corrélées avec les plus grandes populations d'Arabo-Canadiens de deuxième génération.

Mobilisation et communication des connaissances : Un projet de site Web visant les groupes universitaires et politiques liés au [centre de recherche X], où [la candidate lauréate] est associée de recherche, et hébergé à [l'école d'Affaires internationales Y] sera créé pour recueillir tous les aspects et le matériel compris dans le projet. Les effets escomptés incluent des publications universitaires, de la documentation stratégique et un projet de développement de site Web. De plus, un réseau en ligne sera développé et publicisé à l'aide des médias sociaux (par exemple, Twitter, Facebook, Instagram, etc.). Un portail Web en ligne accessible au public diffusera du matériel visant à renforcer la communauté, tels des vidéos, des ressources Web, des fiches d'information, de la documentation, des affiches et d'autres ressources. Cet effort de sensibilisation du public vise à transmettre aux jeunes Arabo-Canadiens et à leurs communautés des ressources et des informations les aidant à renforcer les communautés, promouvoir l'inclusion sociale et renforcer l'autonomie des jeunes des communautés.

Année 2

Collecte continue de données brutes au moyen d'ateliers, de sondages⁴, d'entrevues, et de groupes témoins avec les représentants des jeunes Arabes et des communautés, incluant les jeunes étudiants et les non-étudiants⁵. Le même atelier de trois jours décrit ci-dessus sera répété à **Ottawa, Windsor** et **London**, ON, trois villes où les populations d'Arabes sont importantes.

Mobilisation et communication continue des connaissances : Un article sera préparé pour les Cahiers de la Fondation Trudeau pour refléter et analyser les constatations du sondage lié au projet. De plus, le projet de site Web sera mis à jour pour intégrer les résultats du sondage, une page d'opinions et des vidéos. D'autres manières de communiquer par les médias sociaux seront développées.

Année 3

Un congrès d'orientation pour éveiller l'intérêt des décideurs se tiendra dans le but de créer un réseau de partenaires parmi les chercheurs et les représentants gouvernementaux, intergouvernementaux et communautaires. Des chercheurs internationaux travaillant sur l'engagement des communautés arabes partout dans le monde occidental seront invités à participer (à condition d'obtenir des fonds extérieurs) à une téléconférence ou à un congrès d'orientation. L'utilisation de travaux de recherche comparatifs provenant de pays comme les États-Unis, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, des pays qui ont tous des populations importantes de jeunes Arabes et qui ont des expériences variées en matière d'inclusion sociale, fournira un retour d'informations utiles à l'égard du projet de recherche dans son ensemble et des résultats publiés publications. Des experts provenant de l'extérieur du Canada peuvent également conseiller efficacement les décideurs canadiens sur les difficultés et les possibilités éventuelles liées à la mise en place de nouvelles politiques.

Cet atelier sur les politiques bénéficiera du travail, des points de vue et de l'engagement des lauréats, boursiers et mentors Trudeau qui œuvrent dans le domaine de la citoyenneté responsable. Grâce à l'échange des travaux de recherche, des idées et des opinions des membres de la communauté Trudeau lors du congrès d'orientation, les conclusions du présent travail de recherche seront grandement enrichies. Bon nombre de membres importants de la communauté Trudeau seront invités à assister à la

⁴ Les noms n'apparaîtront dans aucune thèse ni aucun rapport découlant de cette étude. Toutefois, des citations anonymes pourraient être utilisées. Les données recueillies durant cette étude seront conservées pendant sept ans dans un bureau fermé à clé. Seuls les chercheurs associés au projet pourront y accéder.

⁵ Lorsque nécessaire, le chercheur principal peut communiquer en anglais, en français ou en arabe afin que les participants au sondage, aux entrevues, ou qui ont été contactées pour le projet aient accès à une offre de langage complète.

conférence sur les orientations stratégiques en tant que conférenciers, participants, présidents ou participants à la discussion. Une collaboration et un engagement sont possibles, par exemple, avec des lauréats Trudeau comme **Constance Backhouse et Isabella Bakker**, qui pourraient apporter un éclairage nouveau au projet sur la manière dont les expériences des communautés arabes se comparent aux luttes menées par les femmes et les communautés victimes de racisme dans le but de faire respecter leurs droits au Canada et dans le monde. Les travaux de **John Borrows, Clare Bradford et Jason Edward Lewis** sur les communautés autochtones et leurs expériences en matière de marginalisation et de (mauvaise) représentation dans les médias sont également pertinentes et pourraient mieux soutenir les communautés arabes dans leurs efforts pour créer des récits publics différents. Les travaux de **François Crépeau, Catherin Dauvergne et Will Kymlicka** sur les droits des immigrants, le droit frontalier et la sécurisation des politiques d'immigration se rapportent aussi directement à cette étude sur les communautés arabo-canadiennes, et leurs opinions sur les conséquences pour notre société multiculturelle nous seraient grandement utiles. Enfin, les travaux de **Simon Harel et Danielle Juteau** sur la diversité ethnique dans les communautés urbaines et les relations entre ethnies pourraient également apporter beaucoup au présent projet concernant les communautés arabes dans les centres urbains. Le présent projet tirera parti, sur les plans intellectuel et contextuel, des nombreuses connaissances et de la grande expérience des membres de la communauté Trudeau. De plus, les conversations franches et candides que les membres de la communauté Trudeau continuent d'avoir entre eux lors de nombreux forums enrichiront grandement ce projet. Les fonds alloués au congrès d'orientation ne couvriront pas tous les frais de l'événement, par conséquent il faudra recueillir des fonds supplémentaires auprès de [l'école d'Affaires internationales Y], du [centre de recherche X de l'université B] et de [l'université Z].

Projets futurs

Le prix de recherche Trudeau fournira les fonds nécessaires pour veiller à la collecte des données brutes partout au pays. Il met la table pour une initiative à long terme dont les résultats se traduiront par une initiative de relations externes élargie. En résumé, les fonds de la Fondation Trudeau seront utilisés pour ensemercer des projets destinés à concrétiser le principal objectif : promouvoir des changements positifs et favoriser l'engagement à l'égard de la citoyenneté canadienne chez les jeunes Arabo-Canadiens et leurs communautés. Dans les dernières années du projet, une demande d'accès au programme Connexion du CRSH sera déposée pour que les conclusions de la recherche sortent du milieu universitaire et soient diffusées dans la communauté élargie des partenaires. Le soutien du CRSH servira à ce qui suit :

- 1) Tenir un **Atelier d'information du public** afin de partager des informations et les conclusions du projet Trudeau avec un auditoire élargi de membres du public et de décideurs qui inclut des groupes comme [exemples des groupes] ainsi que des groupes de réflexion, des groupes préoccupés par la sécurité sociale, des chefs d'entreprise, des professeurs d'école secondaire, des administrateurs d'université et les médias intéressés.
- 2) **Mise en valeur du potentiel** par la conception d'outils et de matériels, incluant des ressources pour la formation des communautés, des manuels et des fiches d'information, visant à contrer la marginalisation et le désengagement des jeunes Arabes dans le but d'éviter que les jeunes adoptent des idéologies radicales qui peuvent mener à la violence.
- 3) **Favoriser l'appartenance et l'engagement civique** par des dialogues avec la diaspora, le mentorat et la conception d'un portail Web. Les tentatives d'engagement de la communauté

viseront à fournir un espace public positif pour les membres de la diaspora arabo-canadienne en les aidant à échanger sur de nouvelles idées et visions et de nouveaux objectifs propres à chaque communauté.

RÉSULTATS ATTENDUS

Grâce au volet recherche et aux activités de transfert des connaissances des premiers stades impliquant les chercheurs universitaires, les responsables politiques et les membres de la communauté, ce projet servira de catalyseur pour la création de partenariats durables et le maintien d'une meilleure compréhension des groupes et des individus au sein du Canada afin d'utiliser l'identité transnationale des jeunes Arabo-Canadiens d'une manière qui enrichira le multiculturalisme et la diversité du Canada.

Les résultats attendus incluent ce qui suit :

- I. ***Préparation de la base de données***, incluant la collecte de données brutes par différentes méthodes, notamment les sondages, les entrevues semi-structurées, et les groupes de discussion auprès des jeunes Arabo-Canadiens et des représentants des communautés. Les données brutes seront partagées sur un site Web universitaire accessible au public pour encourager de nouvelles recherches.
 - II. ***Des publications universitaires et dans les médias***, incluant le manuscrit d'un livre spécialisé et au moins deux articles évalués par les pairs dans des revues spécialisées internationales et nationales, un article format magazine destiné à être publié dans Walrus ou Macleans, et des pages en regard de l'éditorial dans les principaux journaux canadiens.
 - III. ***Des publications en matière d'orientation stratégique et de la documentation*** seront publiées par des groupes de réflexions et des instituts pertinents, et pourront également être communiquées à différents ministères. Ces publications incluront également des fiches d'information au sujet de groupes de jeunes Arabo-Canadiens; des enquêtes démographiques sur les pays d'origine, les questions d'immigration, les langues parlées, la religion, etc.; de courtes prises de position sur les questions politiques actuelles, les conflits et les principaux problèmes à surmonter; des liens vers des ressources; des recommandations ciblant les politiques fédérales et les autorités chargées de l'application des lois et des mesures coercitives à la frontière, où des outils, tels que des schémas de décision, peuvent être développés pour aider à identifier des problèmes potentiels, améliorer la compréhension et les communications interculturelles, la sensibilisation, la connaissance des sujets brûlants (qui seront mises à jour en ligne), et les recommandations en matière de décisions, de ressources, etc.
 - IV. ***Un portail Web*** pour donner accès aux jeunes et aux communautés arabes en général à des ressources et des informations cherchant à renforcer la communauté, à promouvoir l'inclusion sociale et à donner plus d'autonomie aux jeunes.
-

BUDGET DU PROJET

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Sous total	Total
Développement Professionnel						42 007 \$
Adjoint de recherche à la maîtrise	18 003 \$	12 002 \$	12 002 \$	0 \$	42 007 \$	
Déplacement et subsistance						18 000 \$
Déplacement pour la recherche	6 000 \$	6 000 \$	0 \$	0 \$	12 000 \$	
Déplacement pour des conférences	0 \$	0 \$	3 000 \$	3 000 \$	6 000 \$	
Ordinateurs, communications électroniques, et fournitures						1 000 \$
[Logiciel de sondage A]	1 000 \$				1 000 \$	
Communication du savoir						69 000 \$
3 journées d'ateliers	21 000 \$	28 000 \$	0 \$	0 \$	49 000 \$	
Atelier sur la politique	0 \$	0 \$	10 000 \$	0 \$	10 000 \$	
Site Web	1 000 \$	500 \$	500 \$	500 \$	2 500 \$	
Préparation du manuscrit	0 \$	0 \$	3 000 \$	4 500 \$	7 500 \$	
Administration universitaire (15%)						19 501 \$
Prix de 50 000 \$						50 000 \$
Allocation de participation de 25 000 \$ de la FT						25 000 \$
Total						224 508 \$

Détails du budget

Développement professionnel :

Un adjoint de recherche de niveau MA sera engagé (à [l'université Z]) au cours des trois premières années du projet (3 sessions au cours de l'année 1, au moment où la charge de travail sera la plus grande, et deux semestres au cours des années 2 et 3). L'adjoint de recherche aidera à concevoir et à tester le questionnaire du sondage, colligera les données du sondage et assistera aux travaux de recherche primaires et secondaires. Il aidera également à coordonner l'organisation des ateliers dans les 7 villes du Canada. L'adjoint de recherche sera payé suivant les taux de salaire et les lignes directrices de [l'université Z].

Déplacement et subsistance :

Les fonds alloués aux déplacements à des fins de recherche seront utilisés pour participer aux ateliers de la communauté pendant les années 1 et 2. Les frais de déplacement alloués aux déplacements dans le but de participer à des conférences permettront de communiquer les résultats de recherche au cours des années 3 et 4.

Ordinateurs, communications électroniques et fournitures :

Le [logiciel de sondage A] (destiné à être utilisé en conjonction avec les ateliers) sera acheté lors de la première année afin d'aider à la gestion et à l'analyse des données du sondage.

Communication des connaissances :

Les fonds Trudeau seront utilisés pour défrayer les coûts (lieu de réunion, nourriture, etc.) associés aux trois journées d'ateliers qui prendront place au cours des deux premières années du projet. Trois ateliers seront tenus lors de l'année 1, et quatre pendant l'année 2, au coût de 7 000 \$ chacun. Des efforts seront déployés au niveau local pour recueillir des fonds et des subventions en nature pour combler les insuffisances du budget. Un montant de 10 000 \$ sera également affecté à un atelier sur la politique de type Bellagio, qui se tiendra au cours de l'année 3. Enfin, la conception et la mise en ligne du site Web (1 000 \$), les frais de mises à jour annuelles et d'entretien (500 \$) sont inclus dans les budgets, ainsi que les coûts associés à la production d'articles de recherche et de manuscrits, comme l'édition de ligne et la préparation de l'index.

RÉFÉRENCES

Clifford, J. (1994). Diasporas. *Cultural Anthropology*, 9(3), 302-38.

Cohen, R. (1995). Rethinking Babylon: iconoclastic conceptions of the diasporic experience. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 21(1), 5-18.

Dalgaard-Nielsen, A. (2010). Violent Radicalization in Europe: What we know and what we do not know. *Studies of Conflict & Terrorism*, 33(9), 797-814.

Hennebry, J. & Momani, B. (2013). *Targeted Transnationals: The State, The Media, and Arab Canadians*. Vancouver: University of British Columbia Press.

Parent, R. & Ellis, J. (2011). *Countering radicalization of diaspora communities in Canada*, Centre of excellence for research on immigration and diversity - working paper series 11-12. Vancouver: Metropolis British Columbia, <http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2011/WP11-12.pdf>, Page vérifiée le 22 septembre 2013.

Sécurité publique Canada (2013). *Renforcer la résilience face au terrorisme : Stratégie antiterroriste du Canada*. Gouvernement du Canada, <http://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/rslnc-gnst-trrrsm/rslnc-gnst-trrrsm-fra.pdf>, Page vérifiée le 1^{er} octobre 2013.

Gendarmerie royale du Canada (GRC), *Enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale (2009): Radicalization- A Guide for the Perplexed*. Ottawa: Royal Canadian Mounted Police. Disponible en ligne à : <http://tsas.sites.olt.ubc.ca/files/2012/11/radical-eng2.pdf>, Page vérifiée le 9 septembre 2013.

Vertovec, S. (2009). *Transnationalism*. London: Routledge.

Projet pour le prix de recherche Trudeau

La justice insurgée : L'administration de la justice par les groupes armés non étatiques en temps de guerre

A. Introduction

En Syrie, des dizaines de femmes et d'hommes sont détenus dans des « prisons » non officielles gérées par certains des groupes armés qui se battent contre l'EI. Des prisonniers sont accusés de différents crimes, incluant des crimes de guerre, et attendent de subir leur procès dans un des multiples tribunaux instaurés par différents groupes. Certains tribunaux sont présidés par d'anciens juges, par des religieux ou des chefs militaires. Les dispositions appliquées vont du « Code criminel arabe unifié » rédigé par la ligue des États arabes, à l'interprétation personnelle de la sharia par le juge. Les procès sont rapides et la sentence est souvent la mort. De la même manière, dans la partie de l'Ukraine détenue par les rebelles, deux hommes ont été accusés au début de novembre 2014 d'agression sexuelle et jugés par le « premier tribunal populaire » instauré par les insurgés. Sur la base d'un vote public dans l'hôtel de ville, un accusé a été condamné à être fusillé, l'autre à servir sur la ligne de front pour « laver son honneur au combat ». Ces pratiques sont similaires à celles qu'on retrouve dans d'autres conflits armés au Sri Lanka, au Salvador, au Népal, en Sierra Leone, en Colombie, au Rwanda, au Soudan, au Kosovo, et dans de nombreux autres endroits où des tribunaux irréguliers ont été créés.

Que devrait faire un groupe d'insurgés lorsqu'il capture une personne ayant commis des crimes graves, voire des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité? Ce projet Trudeau cherche à faire évoluer la discussion hors des sentiers battus afin de poser la difficile question de savoir s'il existe des conditions suivant lesquelles il pourrait être légitime pour un groupe armé non étatique de faire appliquer la justice par la création de tribunaux insurgés. Le projet recueillera et analysera les pratiques des tribunaux non étatiques dans différents conflits et détaillera les conséquences, au plan juridique et politique, de la tentative de faire respecter la justice et l'équité lors de ces procédures. Ultimement, le projet vise à promouvoir le dialogue public et intellectuel qui soutiendra l'innovation politique en matière de justice insurgée.

B. Contexte

Ce Projet Trudeau se situe à un point de convergence de trois axes de ma recherche antérieure, qui se conjuguent ici d'une manière nouvelle.

Une recherche plus ancienne a investigué les liens structuraux entre le droit international humanitaire (qui régit les conflits armés) et les droits de la personne (qui énoncent les principes d'équité procédurale). Cette recherche a exposé les ordonnancements normatifs distincts de ces deux domaines du droit international, le rôle distinct qu'y joue la réciprocité, et la manière dont la qualification factuelle parvient à surmonter la nature vague des normes. Ces travaux ont culminé dans la publication d'une monographie, [*Titre de la monographie*], chez [maison d'édition A].

Un second axe de ma recherche, lié à mon mandat de Directeur fondateur du [Centre universitaire B], a cherché à appliquer au droit international des droits de la personne les enseignements du pluralisme juridique développé dans le contexte du droit interne. Ces investigations ont ciblé non seulement la diversité « horizontale » des normes visant à réguler l'activité étatique, reflétée dans la littérature sur la fragmentation du droit international, mais aussi une diversité « verticale » qui élargit le champ des acteurs juridiques considérés comme participant à la production des normes du droit international. Une résultante de cette recherche est un volume que j'ai codirigé chez [maison d'édition C] en [date de publication], [*Titre du volume*].

Le troisième axe de ma recherche qui croise le projet proposé est le plus récent, soit l'équipe interdisciplinaire du [« Projet D »]. Je suis le chercheur principal de cette équipe composée en parts égales de juristes et d'anthropologues qui cherchent à explorer les façons dont le concept de culture se voit transformé par son invocation dans le cadre de processus formel d'application du droit. Le contexte auquel je m'intéresse tout particulièrement touche à l'application du droit pénal international aux groupes insurgés pendant la guerre civile [au pays E]. J'ai publié en [année X] un premier article lié à cette recherche [référence bibliographique complète de l'article]. En [année Y], j'ai présidé une conférence interdisciplinaire et rédigé un autre article [« Titre de l'article »] qui sera inclus dans un volume sous ma direction qui marquera le point culminant de ce projet [*Titre du volume*].

Dans son interrogation des liens entre droit humanitaire et droit de la personne, son élargissement des sites d'élaboration du droit international, et son ouverture à une diversification culturelle du droit applicable, le projet proposé pose le défi de réconcilier ces critiques de natures très diverses en une seule approche cohérente qui puisse animer une politique efficace pour améliorer la justice insurgée.

C. Description du projet

La question de la justice insurgée devient rapidement un des problèmes les plus délicats dans différentes régions où l'effondrement de l'État signifie que la justice non étatique est la norme plutôt que l'exception. La légitimité de toute une campagne de rébellion semble parfois reposer sur la manière dont les rebelles respectent les droits de la personne, plus particulièrement lorsque cela concerne ceux qu'ils perçoivent comme leurs « ennemis ». Cette question est particulièrement bien illustrée par les défis que le gouvernement canadien doit surmonter dans son combat contre l'EI en Syrie. En présence de rapports crédibles suivant lesquels les combattants de l'EI ont commis de nombreux crimes de guerre, comment le Canada et la communauté internationale devraient-ils réagir si des groupes armés établissaient leurs propres tribunaux, au nom de la justice, pour juger les combattants de l'EI? Quelles normes devraient s'appliquer aux procès non étatiques? Je propose de créer un groupe de travail multidisciplinaire qui aura pour tâche de documenter et d'analyser cette pratique et de recommander des politiques visant à susciter la collaboration des groupes d'insurgés afin qu'ils s'engagent à respecter des normes élémentaires dans l'administration de la « justice rebelle ». Les groupes d'insurgés sont généralement dépeints comme baignant entièrement dans l'illégalité, d'abord à cause du recours à la force, du recrutement forcé de combattants ou des méthodes de combat utilisées; en ce sens, ils sont considérés comme de véritables *hors-la-loi*, et sont souvent englobés dans une définition très vaste du « terrorisme ». Le droit international a pratiquement toujours renoncé à condamner l'usage de la force par ou contre l'État au plan national, en se limitant à étendre aux insurgés les mêmes sanctions pénales pour les violations du droit de la guerre qui sont applicables aux forces armées gouvernementales, et en restreignant au minimum la capacité d'un État à criminaliser les insurrections en vertu du droit national.

Bien que les groupes d'insurgés aient été caractérisés de hors-la-loi pour des raisons politiques et que le droit international se soit désengagé des questions touchant à la légalité interne de ces groupes, la réalité sur le terrain est que les groupes armés non étatiques sont des acteurs normatifs qui cherchent à se plier aux normes, mais également à les produire. Cela est particulièrement évident quand on observe le large spectre de comportements des groupes armés non étatiques à l'égard du droit de la guerre. L'expérience passée montre qu'il n'est pas impossible d'éveiller l'intérêt des groupes insurgés dans le but de les convaincre d'adopter un comportement compatible avec les normes juridiques internationales en vigueur. Une expérience particulièrement intéressante a été menée au cours des dernières années par l'ONG suisse Appel de Genève, qui a approché des groupes insurgés dans différents conflits afin de les persuader d'adhérer à l'interdiction des mines antipersonnel adoptée lors de la Convention d'Ottawa. Bien que les insurgés ne puissent ratifier la Convention d'Ottawa, Appel de Genève a réussi à convaincre une trentaine de groupes de signer un « acte d'engagement » afin de respecter une interdiction similaire, ainsi que des mesures de surveillance. En ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes, les groupes armés non étatiques peuvent partager bon nombre de caractéristiques similaires à celles des forces armées gouvernementales aux plans organisationnel, institutionnel et fonctionnel, tout en possédant des différences marquées sur plusieurs autres points.

La communauté internationale devrait faire pression afin que les groupes insurgés respectent davantage le droit international, y compris le droit pénal international et les droits de la personne. Les tentatives par les groupes rebelles de punir les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité devraient être reconnues et soutenues si elles respectent les normes internationales en vigueur. Il est inévitable que les groupes non étatiques transmettent les valeurs et les aspirations de leur communauté au moment d'administrer la justice insurgée. Le pluralisme ethnoculturel qui en résulte représente un défi à l'égard duquel l'expérience unique du Canada en matière de gestion de la diversité au sein d'un projet social commun pourrait s'avérer fort utile.

D. Objectifs

- **Explorer la réalité de la justice insurgée** pour offrir une compréhension des motifs qui poussent les groupes armés à créer leurs propres tribunaux, et donner une image claire de l'étendue et des caractéristiques de cette pratique. À l'aide d'analyses documentaires et d'entrevues d'individus qui ont été impliqués dans les tribunaux insurgés, l'étude recueillera des données qui seront analysées à la lumière des exigences légales et des réalités politiques des pays concernés à l'échelle mondiale.
- **Promouvoir le dialogue public et intellectuel** sur la question de la justice insurgée, à l'aide d'un groupe de travail qui rassemblera des acteurs représentant une diversité d'organismes concernés par la pratique sous-étudiée des groupes armés durant les conflits armés. Les participants proviendront du milieu universitaire, des organisations de la société civile, des gouvernements et des organisations internationales.
- **Concevoir des recommandations politiques** qui pourront servir d'éléments d'orientation pour le Canada et d'autres gouvernements concernant la position à adopter, notamment au plan juridique, lorsque confronté à des institutions judiciaires créées par des groupes étatiques non armés. Ces éléments prendront la forme de principes ou de lignes directrices adoptés par le groupe de travail décrit ci-dessus. Une stratégie de communication sera développée pour veiller

à ce que les recommandations soient diffusées largement au-delà du milieu universitaire, c'est-à-dire à tous les types d'acteurs à l'échelle mondiale.

E. Résumé du projet

La présente recherche doit couvrir trois aspects pour être en mesure d'offrir une solution cohérente, convaincante et efficace au problème que pose l'administration de la justice par les groupes armés insurgés. Le premier aspect consiste en une analyse du cadre juridique international qui s'applique à cette pratique. Le deuxième aspect nécessite un examen détaillé des expériences des groupes armés sur la manière de créer et de gérer des tribunaux. Enfin, le troisième aspect nécessite une étude normative de la volonté de collaborer des groupes insurgés, qui s'appuiera en grande partie sur l'expérience d'Appel de Genève et du Comité international de la Croix-Rouge.

Analyse juridique. Le droit international humanitaire applicable aux conflits armés non internationaux est asymétrique et paradoxal. Il y a asymétrie en ce que les parties étatiques et non étatiques aux conflits sont largement astreints à suivre les mêmes règles sur la conduite des hostilités et sur la protection des civils et des autres non-combattants. Cette égalité dans les obligations se traduit par une application équilibrée de la responsabilité pénale internationale pour les crimes de guerre, appliquée en proportion égale aux combattants du gouvernement et des insurgés. Malgré cela, le statut des combattants gouvernementaux et des insurgés au regard du droit humanitaire est complètement différent, car les rebelles ne jouissent pas de ce qu'on appelle le « privilège du combattant », un principe suivant lequel un soldat ne peut être tenu responsable de sa participation dans un conflit armé au cours duquel il ou elle respecte les dispositions du droit humanitaire. En droit humanitaire, aucun concept de « combattant légal » ne s'applique aux rebelles. Conséquemment, aucune immunité ne protège les insurgés qui participent à une guerre civile, même s'ils respectent toutes les normes internationales.

Le paradoxe du droit international humanitaire applicable aux conflits armés internes consiste en ce qu'il semble demander d'une main ce qu'il refuse de donner de l'autre. Ainsi, suivant l'article 3 de la Convention de Genève de 1949, la seule disposition applicable aux conflits internes est, « chacune des parties au conflit » doit respecter un certain nombre d'obligations humanitaires. Pourtant, dans la partie des dispositions qui porte sur les mesures d'exécution qui devront probablement être adoptées pour faire appliquer ces obligations, la Convention limite les activités judiciaires aux « tribunaux régulièrement constitués », assortis des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés. L'expression « tribunaux régulièrement constitués » se limite généralement aux tribunaux établis en accord avec les lois en vigueur dans le pays, à l'exclusion de tout « tribunal » créé par les groupes insurgés. Tout se passe comme si les groupes non étatiques doivent respecter les lois, alors que leurs efforts allant en ce sens ne sont pas reconnus et qu'ils sont privés de ce qui constituerait normalement un moyen essentiel de faire respecter le droit.

On retrouve partiellement le même paradoxe dans le protocole II de la Convention de Genève de 1977, qui élabore sur le droit international humanitaire applicable aux conflits internes : d'un côté, pour que le protocole soit applicable, les insurgés doivent démontrer leur capacité à faire respecter les dispositions (Art. 1); de l'autre, le protocole ne reconnaît aucun statut légal aux insurgés qui respectent ces dispositions à l'égard de leurs propres membres. Il existe un besoin réel et urgent de procéder à une analyse minutieuse des normes du droit pénal international, des droits de la personne et du droit humanitaire. Cette tâche devra tenir compte des relations complexes entre ces branches du droit international, qui opèrent encore de manière largement isolée. Pour que cette analyse soit pertinente au plan juridique, il est primordial qu'elle découle d'une compréhension profonde des pratiques des groupes armés en ce qui a trait à la constitution de leurs propres tribunaux.

Examen détaillé des pratiques des insurgés. Un des principaux défis qui attend toute personne qui cherche à mieux comprendre les tribunaux insurgés et mettre au point des approches qui permettront d'adapter cette pratique aux normes du droit international est que nous ne connaissons pratiquement rien à ce sujet. Cela reflète de manière générale la nature de l'insurrection, qui cherche à échapper à toutes les formes de détection. Il n'existe aucune trace d'une tentative d'étudier cette pratique à titre de phénomène juridique transnational.

Quelles sont les caractéristiques de la justice insurgée qui permettraient de mieux comprendre la pratique et qui serviraient de base à une analyse juridique approfondie et à la recommandation de mesures à l'efficacité accrue? Un des principaux aspects consiste à améliorer notre compréhension des motivations qui poussent les groupes étatiques non armés à constituer leurs propres tribunaux. La discipline interne constitue forcément un objectif majeur, car elle permet de renforcer l'efficacité opérationnelle au plan militaire. Les groupes armés ont également intérêt à ce que les populations dont ils dépendent aient l'impression que la justice est respectée. Une légitimité élargie au plan national et international peut être gagnée par la formalisation des mécanismes employés pour sanctionner les violations aux normes élémentaires en matière de droit de la personne. Si ces motifs étaient confirmés par un examen détaillé, ils ne seraient pas en contradiction avec le droit international.

Le type de structures créées par les insurgés pour administrer la « justice » constitue une autre caractéristique importante de la justice insurgée. Les parcelles d'informations disponibles donnent à penser qu'il existe une multitude de pratiques concernant la formalité de l'institution, ses membres, sa relation aux commandants militaires, etc. Il serait important de déterminer dans quelle mesure toute notion d'indépendance judiciaire est étrangère à la conception de ces tribunaux, tel que décrit dans le discours des insurgés. La question de savoir si ces tribunaux opèrent de manière réciproque est également révélatrice, c'est-à-dire que les ennemis capturés et les combattants du groupe sont jugés suivant les mêmes procédures et normes.

Une troisième caractéristique de la justice insurgée qui guiderait grandement l'analyse est la mesure dans laquelle les tribunaux rebelles invoquent les normes internationales officielles en matière de droits de la personne et de droit humanitaire. Dans les renseignements disponibles, on fait fréquemment mention du fait que les insurgés adoptent leurs propres lois. La mesure dans laquelle ces lois semblent liées ou compatibles aux normes universelles aurait une incidence considérable sur la probabilité que les groupes non étatiques aient la volonté de s'engager officiellement à respecter le droit international dans leur manière d'administrer la justice. Enfin, un examen détaillé pourrait identifier les obstacles ou les limites à l'équité dans la justice insurgée, que ce soit le manque de personnes formées en droit ou l'absence d'un emplacement géographique stable pour les activités des tribunaux insurgés.

Recommandations pour un engagement normatif. Le défi posé par ce projet ne se limite pas à analyser en détail les pratiques de la justice insurgée sur la base d'une compréhension approfondie de ce qui se passe sur le terrain, mais également d'essayer de traduire cette analyse en recommandations qui peuvent être mises en œuvre pour encourager les tribunaux insurgés à se rapprocher des obligations formulées par les normes juridiques internationales. Quels objectifs peuvent être considérés comme réalistes dans le cadre de cet environnement extraordinairement complexe, et quels sont les meilleurs moyens de les mettre en œuvre? Le travail de deux organisations constitue une expérience d'une valeur considérable à cet égard : le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Appel de Genève.

Le CICR est une des organisations non gouvernementales les plus anciennes à être active sur le terrain en matière de protection des droits fondamentaux. Aujourd'hui, le CICR alloue la majorité de son énergie et de ses ressources à fournir de l'aide humanitaire dans les guerres civiles, incluant la diffusion du droit international humanitaire. De nombreuses décennies d'expérience en matière de communication avec les groupes armés non étatiques donnent au CICR une expertise sans précédent lui permettant de comprendre comment traduire les principes abstraits du droit humanitaire en lignes directrices concrètes qui peuvent être comprises et acceptées par les combattants insurgés, qui sont souvent analphabètes et qui opèrent pratiquement toujours dans des circonstances difficiles. Le CICR a produit ou subventionné des études afin de comprendre pourquoi les insurgés se plient au droit humanitaire, et qui identifient les limites de ce qui peut être accompli par les règles de droit dans le contexte des conflits internes. Toutefois, le CICR n'a jamais analysé la manière dont les groupes non étatiques établissent leurs propres tribunaux pour administrer la justice.

Appel de Genève est une organisation beaucoup plus jeune qui a été créée à la suite du processus d'Ottawa pour l'interdiction des mines terrestres antipersonnel. Ce processus, dirigé par le gouvernement canadien, a mené à l'adoption de la Convention d'Ottawa en vertu de laquelle des États se sont engagés à abandonner la production et l'utilisation de mines antipersonnel. Les groupes armés non étatiques ne peuvent ratifier ce traité réservé aux États, même s'ils font également usage de ces mines. L'organisation Appel de Genève a donc été créée pour établir un mécanisme parallèle visant à convaincre les groupes non étatiques de signer un « acte d'accord » qui reprend les principales dispositions de la Convention d'Ottawa. Depuis 2000, Appel de Genève a réussi à convaincre plus d'une trentaine de groupes armés en Afrique et en Asie de signer cet acte et d'abandonner l'usage de mines terrestres antipersonnel. Dernièrement, l'organisation a élargi sa mission et a déployé de grands efforts visant à obtenir des engagements concrets pour stopper le recrutement d'enfants soldats et offrir une protection particulière aux femmes dans les conflits armés.

Le projet cherche à s'appuyer sur les expériences extrêmement instructives du CICR et d'Appel de Genève comme point de départ pour rédiger des recommandations visant à amener la justice insurgée à respecter davantage les normes du droit international. Une des contributions principales du projet consiste en l'adoption d'un pluralisme juridique critique pour nous aider à comprendre comment le droit international peut générer un désir de conformité dans un contexte qui semble si hostile à toute règle de droit. Suivant cette approche, la force du droit ne découle pas de l'origine des règles dans une source considérée comme légitime, mais provient plutôt du statut normatif conféré par la volonté des acteurs, ceux-là mêmes dont nous souhaitons réglementer les pratiques. Suivant cette vision, la meilleure manière d'amener les groupes armés non étatiques à respecter le droit international est de leur permettre de s'approprier ces règles. Il est peu vraisemblable que cette appropriation se produise par ce que le droit civil qualifierait de contrat d'adhésion, alors que le droit international est accepté par tous sans exception. Des projets plus ambitieux, consistant notamment à insuffler davantage de justice dans l'administration des tribunaux insurgés, exigeront la mise en place d'un processus qui permettra aux groupes non étatiques de traduire les règles de droit international en termes familiers et, par le fait même, de les transformer. Il en résultera un régime de droit international humanitaire pluraliste suivant lequel les normes juridiques varieront en fonction des endroits et des acteurs. Nous pourrions ainsi espérer la création d'un ordre juridique qui nous permettra d'agir sur des questions que la conception actuelle du droit international ne peut influencer de manière significative. En termes concrets, cela se traduit par une recommandation suivant laquelle l'approche défendue par les organisations

humanitaires comme le CICR ou Appel de Genève devrait être abandonnée ou grandement modifiée au profit d'une coopération avec les groupes non étatiques qui reflète leur autonomie par la création d'un régime de droit humanitaire qui est compatible avec leur propre identité et le droit international.

F. Méthodologie

La méthodologie du projet combine la recherche documentaire et doctrinale, l'utilisation de réseaux de personnes travaillant dans le domaine du droit humanitaire et de la justice post-confliktuelle, et la tenue de réunions d'un groupe de travail international et multidisciplinaire.

Certains aspects des trois composantes du projet appellent une **analyse de la littérature** existante dans les domaines du droit international humanitaire et des droits de la personne, de la théorie du droit avec une attention particulière au pluralisme juridique, aux relations internationales, aux études militaires et en particulier des stratégies d'insurrection et de contre-insurrection (COIN), et à l'anthropologie juridique. Des assistants de recherche de premier, deuxième et troisième cycles en droit, sciences politiques, et anthropologie prépareront des rapports sur l'application du droit international humanitaire aux groupes armés non étatiques, sur la logique et la pratique des stratégies militaires des insurgés, sur la pratique des États dans l'administration de la justice dans les conflits armés, sur la place des normes juridiques internationales dans les approches du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Appel de Genève. Comme je l'ai fait dans le cadre de mon équipe de recherche interdisciplinaire sur [le « Projet D »], croisant les regards juridique et anthropologique sur la construction de la culture par le droit, j'envisage de rassembler ces assistants provenant de programmes distincts dans le cadre d'un séminaire qui permet des échanges directs afin d'approfondir la réflexion et former ces étudiants à l'interdisciplinarité.

Un des défis majeurs de ce projet consiste à faire le pont entre la pratique des insurgés sur le terrain et l'analyse juridique et théorique de l'apport des normes de droit international. À cette fin, il est proposé d'**utiliser des réseaux** de personnes travaillant au sein d'organisations impliquées dans la protection des victimes de la guerre et la reconstruction post-confliktuelle, dont [liste des organisations]. L'objectif est d'identifier dans les pays visés des personnes qui acceptent de passer une entrevue semi-dirigée sur la pratique des tribunaux insurgés. Les résultats de ces entrevues seront colligés et analysés par des assistants de recherche à [l'Université G].

Enfin, la pierre angulaire du projet verra la constitution d'un **groupe de travail** se réunissant sous les auspices de la Fondation Trudeau à [ville H] afin de discuter des résultats de la recherche empirique et théorique et formuler des recommandations quant à l'approche la plus susceptible de produire des résultats concrets dans la façon dont les insurgés administrent la justice. L'objectif immédiat serait d'esquisser les lignes directrices d'un engagement normatif avec les groupes armés non étatiques sur la justice en période de conflit armé. Ce groupe de travail réunira certains des intervenants dans la collecte d'information, dont sûrement au moins un représentant du CICR et d'Appel de Genève, ainsi que des experts en droit international, en assistance humanitaire, et en relations internationales. J'espère pouvoir aussi inclure des juristes du [Cabinet de l'avocat militaire principal des forces armées du pays Z] avec qui j'ai déjà collaboré, qui ont une expérience directement pertinente en raison de leur déploiement [au pays F].

G. Intégration à la communauté de la Fondation Trudeau

La communauté de la Fondation Trudeau est riche de penseurs dont l'expertise croise la thématique du projet, et que je souhaiterais inviter.

De façon générale, le projet proposé reprend trois des quatre thématiques de la Fondation Trudeau. Au premier chef, le projet correspond directement au thème **des droits de la personne et la dignité humaine**, en ce qu'il vise d'une part à mieux protéger les droits fondamentaux de ceux qui se trouvent soumis à la justice insurgée et, d'autre part, à repenser cette dernière comme un site dans lequel peuvent être articulées les valeurs et aspirations de communauté en lutte armée. De manière plus oblique, mais néanmoins très intéressante, le projet pose la question de savoir si l'on peut être à la fois insurgé et **citoyen responsable**. À la diversité ethnoculturelle correspond l'idée de communautés multiculturelles, espaces politiques au sein desquels s'organisent des pratiques de justice comme les tribunaux insurgés étudiés ici. On retrouve une tension similaire à celle du multiculturalisme canadien, où on cherche à concilier autonomie relative des communautés et adhérence à certaines valeurs qui transcendent les particularismes. Ce dernier aspect fait le pont vers le troisième thème de la Fondation Trudeau, **le Canada dans le monde**, pour souligner à quel point le pays est riche d'expérience et d'expertise sur la problématique de la justice insurgée. En plus de son engagement dans la gestion des différences par une approche multiculturelle, le Canada a joué un rôle central dans le développement des normes et institutions de la justice internationale au cours des dernières décennies. Ainsi, la participation soutenue aux opérations de maintien de la paix, le rôle capital joué dans le processus de création de la Cour pénale internationale, et l'implication dans des efforts régionaux ou nationaux comme le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, font en sorte que le Canada compte un bassin inégalé d'expertise sur les questions touchant à la justice internationale. Enfin, le Canada est un pays où foisonnent les organisations non gouvernementales impliquées dans le soutien humanitaire international. Celles-ci ont développé des approches de collaboration avec les gouvernements et les communautés qui constituent des modèles pour soutenir l'émancipation de communautés dans des pays touchés par la guerre.

Proposition de projet pour la Fondation Trudeau

« Réserver une place à la connaissance et aux valeurs environnementales des Autochtones dans l'aménagement du territoire et la prise de décision »

Introduction et résumé du projet

Les domaines de l'ethnobotanique (l'étude des relations entre les humains et les plantes) et de l'ethnoécologie (l'étude des relations entre les humains et leur environnement) se concentrent sur des systèmes de connaissance environnementaux. Ces derniers ne comprennent pas seulement des connaissances factuelles concrètes (par exemple, quelles plantes peuvent être consommées, où on peut les trouver et comment on les prépare), mais également les attitudes des gens, les conceptions du monde et les valeurs en ce qui a trait aux plantes et aux environnements, ainsi que les moyens de communiquer et de transmettre ces connaissances. Mes recherches dans ces domaines, principalement auprès des Premières Nations de la [province A], s'étendent sur plus de quatre décennies, et ont été menées en étroite collaboration avec des experts en botanique et en culture autochtone, ainsi qu'avec des linguistes, des archéologues et d'autres chercheurs universitaires.

Le projet que je propose dans le cadre du prix Trudeau a pour objectif de coordonner une discussion progressive et bien ciblée et d'y prendre part en même temps que de multiples groupes bien informés sur les rôles de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie dans la politique, la planification et la prise de décisions sur les questions de droit et de gouvernance en matière de droits et de titres ancestraux des Autochtones. J'aimerais planifier et mettre en place un symposium de 2 à 3 jours pour les dirigeants autochtones et les détenteurs de savoirs, les juristes, les ethnobotanistes et ethnoécologistes et les étudiants intéressés, et afin de rendre les résultats de ces délibérations facilement accessibles à différents auditoires, incluant les décideurs et le grand public.

Cette proposition de projet arrive à point nommé. En [date], une décision historique et unanime (8-0) a été rendue par la Cour suprême du Canada. Ce jugement confirme les titres ancestraux de la [Première Nation B] sur près de 1700 kilomètres carrés de leur territoire traditionnel [*Décision judiciaire C*]. La [Première Nation B] est « un groupe autochtone parmi des centaines [dans la province A] dont les revendications territoriales ne sont pas réglées » (p. 5). Les territoires traditionnels de la majorité des Premières Nations de la province sont toujours contestés, et sont pour le moment sous le contrôle de la Couronne ou dans les mains de propriétaires privés. Des décisions sur l'utilisation et le développement de ces territoires et des ressources hydriques qui y sont associées ont régulièrement été prises après des consultations insuffisantes auprès des Autochtones, dont les ancêtres ont, dans bon nombre de cas, occupé et utilisé leurs territoires et leurs ressources depuis des siècles, voire des millénaires. Les consultations, lorsqu'elles ont eu lieu, ont généralement porté sur le développement de l'économie et des ressources, avec des négociations, qui, lorsqu'elles ont lieu, portent sur l'élimination des obstacles et les compensations financières. Toutefois, au fur et à mesure que la pression pour le développement de l'exploitation des ressources naturelles s'intensifie, les Premières Nations hésitent à troquer leur accès actuel et futur aux territoires et aux ressources pour de l'argent jusqu'à ce que les questions concernant les territoires qui n'ont pas été cédés

soient finalement négociées. Compte tenu des intérêts économiques des partenaires nationaux et internationaux, ces questions n'ont jamais revêtu autant d'importance au plan politique, et la manière dont elles seront ultimement résolues aura une incidence sur notre identité nationale.

La décision de la Cour suprême a changé la donne sur la manière dont les preuves d'occupation de longue date au-delà de l'existence et de la datation des sites archéologiques peuvent être interprétées, sur ce qui constitue un territoire traditionnel autochtone et sur la manière dont il est possible de le définir et de l'identifier. La Cour suprême n'a pas seulement confirmé la décision de la cour d'appel de la [province A] de 2012 [*Décision judiciaire E*], fondée sur une décision précédente [*Décision judiciaire F*], elle a également confirmé les titres ancestraux [de la Première Nation B] sur une zone beaucoup plus grande de leur territoire traditionnel que ce que les décisions précédentes avaient déterminé. Le grand chef [Nom du grand chef], président du comité des chefs indiens de la [province A], a déclaré ce qui suit au sujet de la décision : « cela établira sans l'ombre d'un doute une base solide pour la mise en œuvre d'une véritable réconciliation [dans la province A]. »

Dans sa décision, la Cour suprême du Canada a convenu que [les membres de la Première Nation B] peuvent revendiquer un titre foncier même s'ils n'occupent physiquement certaines parties de leur territoire que par moments. La Cour a proposé trois critères pour trancher la question des titres fonciers : *l'occupation; la continuité de l'occupation du territoire et l'exclusivité de l'occupation*. Les travaux de recherche en ethnobotanique et en ethnoécologie peuvent aider à fournir des réponses. Bien que les plantes et leur utilisation n'aient été que brièvement mentionnées dans la décision de la Cour suprême, la Cour a maintenu, et renforcé, les décisions précédentes de 2007 et 2012 qui étaient fondées sur une quantité considérable de preuves de l'utilisation et de l'occupation par [les membres de la Première Nation B] de leur territoire en matière de plantes, y compris l'inclusion d'un ensemble de connaissances linguistiques, ethnographiques, écologiques, historiques et archéologiques fondées sur les végétaux. La possibilité d'appliquer des éléments de preuve provenant de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie aux revendications territoriales et aux contentieux portant sur l'exploitation des ressources et les droits d'utilisation s'étend à l'identification de nouveaux territoires, à l'apport de nouvelles preuves de la continuité de l'occupation et à la reconnaissance d'éléments importants du passé, du présent et du futur pour la santé, le bien-être et l'identité culturelle des communautés autochtones.

En tant qu'ethnobotaniste et ethnoécologiste ayant témoigné dans le procès initial, j'ai été agréablement surprise par la décision de la Cour suprême, et j'estime qu'elle représente un nouveau paradigme dans la reconnaissance des droits ancestraux des Autochtones. Elle suit une autre décision récente sur l'utilisation des terres par [les membres de la Première Nation B] rendue par un comité de révision et le ministère de l'Environnement du Canada (octobre 2013), qui ont rejeté une proposition de [l'entreprise minière G] consistant à développer la [mine H] dans un endroit important du territoire [de la Première Nation B]; une affaire dans laquelle j'ai également témoigné.

Mes collègues juristes ont également reconnu le changement contenu dans ces décisions et l'importance des preuves issues de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie lors des délibérations. Ma participation, ainsi que les commentaires de mes collègues, a soulevé la question de la manière dont les recherches en ethnobotanique et en ethnoécologie pourraient être utilisées pour trancher ce genre de dilemmes juridiques complexes.

L'ethnobotanique et l'ethnoécologie appliquées aux décisions sur l'utilisation des terres. La succession de décisions juridiques depuis les années 1970 sur les droits et les titres ancestraux des Autochtones mérite de faire l'objet d'études sérieuses de la part des chercheurs et des praticiens, tout spécialement de la part des spécialistes du droit autochtone, des leaders, des universitaires et des détenteurs de savoirs traditionnels. Le symposium qui est proposé visera à discuter des nouvelles orientations en matière de planification du territoire et des ressources concernant la prise de décisions [dans la province A] et ailleurs. Il se tiendra à [l'Université J]. Nous examinerons les tendances et le potentiel liés à la reconnaissance de l'utilisation et de l'occupation du territoire comme étant plus que de simples dispositions sur les opportunités économiques; il s'agit plutôt du reflet des connaissances écologiques traditionnelles des peuples, et de leurs liens fondamentaux et de longue date avec leurs territoires ancestraux. Lors de mes premières années comme lauréate Trudeau, je travaillerai à planifier et à organiser ce symposium, en consultation avec les participants potentiels : les leaders autochtones et les détenteurs de savoirs, les juristes, y compris un certain nombre de boursiers Trudeau et d'experts en utilisation du territoire provenant d'autres pays aux prises avec des questions similaires concernant les peuples autochtones et l'histoire coloniale (par exemple, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, les États-Unis, la Suède).

Voici quelques-uns des sujets qui seront discutés en détail : quelles seront les conséquences pour les législations provinciales existantes telles que la *Heritage Conservation Act* et la *Forest Act*, ainsi que les législations sur les mines et l'environnement, et les législations fédérales existantes, comme la *Loi sur les pêches*? Que pouvons-nous inférer des traités existants, tels que les traités Douglas de l'île de Vancouver, et du processus de négociation actuel de la BC Treaty Commission? Comment ces décisions modifieront-elles le rôle des peuples autochtones comme utilisateurs et gestionnaires de leurs territoires traditionnels? Pourquoi le fardeau de la preuve en matière d'utilisation et d'occupation à long terme repose-t-il seulement sur les Premières Nations? Ne serait-il pas normal que les autres Canadiens soient obligés de comprendre l'histoire complexe de l'occupation, des systèmes de gestion des ressources et de l'aménagement du territoire? Et enfin, comment l'ethnobotanique et l'ethnoécologie peuvent-elles jouer un rôle efficace dans le soutien de ces nouvelles directions?

La manière dont ces questions sont traitées a des implications profondes pour bon nombre de sujets d'importance pour la société canadienne, incluant la justice sociale et environnementale, la négociation de traités, la santé et le bien-être des Autochtones et des Canadiens en général, la diversité et la durabilité bioculturelle, et la reconnaissance des Services visant les écosystèmes culturels, tels que définis dans l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire du PNUE. Les questions revêtent un intérêt fondamental pour tous les thèmes de la Fondation Trudeau. Toute la question des droits territoriaux et

culturels des Autochtones du Canada est comprise dans le thème des *droits de la personne et de la dignité humaine*, car elle se rapporte directement à la justice sociale, et au respect pour les traditions spirituelles, la santé et le bien-être, la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire. La *citoyenneté responsable*, le deuxième thème, est également directement applicable. Ceux qui souhaitent écarter les Autochtones de leurs territoires pour des motifs économiques sont dans l'obligation de consulter de bonne foi et en toute transparence les propriétaires originaux de ces territoires et de ces ressources. Le thème touche également aux responsabilités qui incombent aux Autochtones, à savoir le maintien de leurs traditions culturelles et le droit, pour les peuples autochtones, « ... de conserver et de renforcer leurs liens spirituels particuliers avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources » (suivant l'article 25 de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones). Cette déclaration, que le Canada a signée, place ce sujet directement sous le thème *Le Canada dans le monde*. Il se concentre sur des questions de justice sociale, dont bon nombre se rapportent à des sujets liés à la présente proposition de projet. De la même manière, le thème *Populations et environnement naturel* s'imbrique dans tous les volets de cette proposition, puisque les domaines de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie sont d'une importance cruciale pour l'étude des relations entre les individus et leurs environnements, tout comme les droits et les titres ancestraux des autochtones.

J'estime que le symposium rassemblerait certains des principaux mentors, lauréats et boursiers de la communauté de la Fondation Trudeau qui possèdent des connaissances à ce sujet et qui s'y intéressent [à noter que les noms des participants suggérés dans la proposition initiale ont été retirés dans cette version en ligne pour des raisons de confidentialité]. La participation des étudiants des cycles supérieurs dans ces domaines devrait également être considérée comme prioritaire, particulièrement en ce qui concerne un de mes étudiants au doctorat, dont le projet de recherche correspond bien à la présente proposition et qui sera en mesure de m'aider dans la planification, la conception et l'application de cette recherche et de cet atelier. Les étudiants de [l'Université J] seront invités à soumettre et à présenter des travaux ou des affiches sur cette question pendant une session.

Recherche actuelle

Mes recherches en cours dans les domaines de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie sont étroitement liées avec le sujet de la présente proposition, à savoir, l'étude de l'importance cruciale des plantes et des habitats pour les Autochtones du Canada, comme le montrent les systèmes alimentaires, la culture matérielle, les pratiques médicales et de soins de santé, les cérémonies et les rituels, et les systèmes de langues et de classification, et la manière dont les individus ont utilisé différents moyens, tant écologiques que sociaux, pour conserver et améliorer les ressources au sein de leur territoire. À l'heure actuelle, ma recherche est soutenue par une subvention de recherche de cinq ans accordée par [la Fondation K – Institut L] (codirigée par [noms des co-directeurs]) [période couverte par la subvention] et, récemment, de la part du [Conseil de recherche O du pays P] [période couverte officiellement par la subvention du Conseil de recherche O]. Je me suis intéressée de plus en plus aux questions politiques et décisionnelles des systèmes de connaissance autochtones, ainsi qu'à la manière dont elles peuvent être reconnues et

intégrées de manière élargie dans la société canadienne générale afin d'améliorer le bien-être socioécologique des Canadiens. Ces travaux ont commencé avec ma participation comme ethnobotaniste au sein du comité scientifique sur les pratiques forestières durables à [lieu Q] [période des travaux], où les systèmes de connaissances écologiques traditionnels et les droits de propriété intellectuelle des Autochtones ont joué un rôle crucial, et où des décisions ont été prises dans un environnement collaboratif tant avec les leaders autochtones qu'avec les experts et les chercheurs universitaires. Mes recherches sont ouvertes et interdisciplinaires, et comptent de nombreux collaborateurs autochtones ainsi que des partenariats avec des anthropologues, des archéologues des historiens, des linguistes, des biologistes de la conservation et des experts en droit et en politique. J'ai travaillé en étroite collaboration avec des collègues dans les domaines de la conservation de la biodiversité, de la protection du patrimoine, des services liés aux écosystèmes culturels et de la résilience socioécologique, tant à l'échelle nationale qu'internationale. La plus grande partie de mes recherches sont reflétées dans les sujets couverts dans les deux volumes de mon livre [*Titre du livre*] [maison d'édition et date de publication].

Un de mes projets actuels s'effectue en collaboration avec [la Première Nation R], et des collègues de [l'Institut L] provenant tant de [l'Université J] que de [l'Université S], et se concentre sur la côte centrale de la [province A] : « Titre du projet ». Cette recherche comprend différentes preuves d'une occupation ancienne de la côte nord [du lieu T], et examine le réseau complexe de relations entre les humains, les plantes, les animaux et les écosystèmes le long de la côte centrale qui datent de plusieurs milliers d'années et qui continueront dans le futur. Cette recherche sert d'exemple de cas en ce qui a trait à l'importance passée, présente et future des plantes et des habitats pour les Autochtones, et du rôle crucial des relations et des processus qui ont été développés par eux pour permettre l'utilisation continue des terres, de l'eau et des ressources dans le respect de la culture et de l'environnement pour l'ensemble de la région. L'hypothèse sous-jacente de cette recherche suppose que bon nombre des écosystèmes actuels présents dans la zone étudiée – des élevages de myes, aux zones riveraines de pêche au saumon, en passant par les jardins de racines estuariens, les bocages de pommiers sauvages (et plus tard, les vergers), aux espaces de baies sauvages et aux peuplements de cèdres culturellement modifiés – ont des origines ou des influences anthropiques à travers l'histoire, qui sont le reflet de pratiques intégrées qui pourraient bien dater de plus d'un millénaire. Nous examinerons plus particulièrement la manière dont différents systèmes de production et de gestion des ressources humaines (concernant la nourriture, les vêtements, l'habitation et le transport) s'assemblent dans un tout cohérent qui a soutenu de grandes quantités d'individus extrêmement actifs et créatifs le long de la côte centrale pendant un nombre incalculable de générations.

Je termine tout juste [date de la fin du projet] un projet financé par le [Conseil de recherche O du pays P], [*Titre du projet*] (avec [la docteure U]). Tout au long de cette collaboration avec les communautés et les détenteurs de savoirs des Premières Nations, nous avons cherché à augmenter nos connaissances des plantes importantes pour l'alimentation et la culture des Autochtones, y compris les connaissances liées à la récolte, la transformation et à la gestion de l'habitat de ces plantes nourricières, et à la manière dont elles influencent la santé et la sécurité alimentaire passée, présente et future.

À ce jour, le présent projet a soutenu de nouvelles recherches dans [la province A] et [les territoires V] sur les jardins de racines estuariens, le varech, l'écorce interne des arbres, les espaces de baies sauvages, les vergers de pommiers sauvages, les lits de quammassie et autres zones de production de plantes nourricières, et cela s'est traduit par de nombreuses publications.

Un autre projet en cours, avec [la linguiste historienne W] consiste en une étude comparative des noms de plantes dans plus de 50 langues autochtones et dialectes majeurs du nord-ouest de l'Amérique du Nord, du centre de l'Alaska au fleuve Columbia, et à l'est des montagnes Rocheuses. Ces éléments de preuve linguistiques ont joué un rôle important dans mon livre [*Titre du livre*], et a également fait partie des preuves présentées dans la première affaire [concernant la Première Nation B]. Les noms de plantes et leurs relations, jumelés avec la distribution et d'autres informations sur l'utilisation des plantes, peuvent révéler des informations significatives sur l'histoire de l'occupation du territoire par les populations ainsi que sur leurs relations aux niveaux géographique et culturel.

Je termine également plusieurs écrits et projets de publication, qui incluent la recherche et la rédaction de rapports des témoins experts pour les Premières Nations de [la province A] concernant les cas de droits ancestraux, certains pour des sites particuliers, et d'autres ayant une portée plus large. J'ai toujours cherché à appliquer mes recherches aux domaines public, politique et juridique, ainsi qu'au milieu universitaire et aux communautés des Premières Nations. Je veux profiter de l'ouverture de ces nouveaux champs de recherche pour m'assurer que les connaissances en ethnobotanique et en ethnoécologie, les données de recherche et les perspectives sur les relations entre les plantes et les Autochtones ont la meilleure chance possible d'enrichir le développement des politiques et du droit pour les prochaines décennies.

Une bonne partie des personnes que je souhaiterais voir participer au symposium proposé sur le rôle de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie dans les questions juridiques liées aux droits ancestraux des Autochtones sont déjà des collègues avec qui j'ai travaillé et collaboré au cours des dernières années. Dans certains cas, j'ai participé avec eux à des ateliers, et dans d'autres cas, nous avons siégé ensemble sur des comités d'étudiants des cycles supérieurs. J'ai coécrit des articles avec une bonne partie d'entre eux, et révisé leurs recherches ou j'y ai participé. J'ai travaillé avec de nombreux avocats afin de préparer des rapports et des affidavits concernant les revendications territoriales des Autochtones, ainsi que des rapports pour des comités de révision à la suite de propositions de développement des ressources sur des territoires appartenant aux peuples autochtones.

Le but de mes recherches a toujours été de faire la description ethnographique des relations entre les humains et les plantes à la lumière des terres aménagées par les autochtones et de leurs systèmes de gestion des ressources, qui reflètent les relations profondes et persistantes entre les Premières Nations et leurs territoires. La plus grande partie de mes travaux a été effectuée [dans la province A], en collaboration avec des experts Autochtones en botanique et en culture, ainsi qu'avec des linguistes et d'autres

chercheurs universitaires, mais mes travaux actuels m'ont également amenée à m'intéresser aux questions nationales et internationales. Tout au long de ma carrière, j'ai cherché à rendre mes travaux réactifs et utiles pour la société et pour les communautés des Premières Nations avec lesquelles je me suis impliquée. C'est à cette fin que j'ai communiqué mes découvertes par différents médias aux Premières Nations et autres communautés partout [dans la province A] et, au cours des deux dernières décennies, à des chercheurs et des communautés de partout dans le monde. (J'ai participé à des conférences et des ateliers partout au Canada, aux États-Unis, au Chili, au Mexique, au Japon, en Thaïlande, en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Italie, en Turquie, en Suède, au Royaume-Uni et en France.) J'ai vécu un de mes plus grands plaisirs lorsque les membres des communautés autochtones avec qui j'ai travaillé m'ont appris que mes travaux avaient eu un effet positif sur la conservation et la transmission du savoir traditionnel écologique chez les Autochtones. J'estime que nous sommes en présence d'une opportunité formidable pour la recherche dans les domaines de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie qui permettra à ces disciplines d'avoir une influence encore plus grande dans les domaines de la politique, de la société et du droit concernant les droits ancestraux des Autochtones et le développement des ressources dans notre province et dans les autres régions du Canada.

Incidence du projet

Proposition de structure pour le projet de symposium et résultats

La présente nomination fournit un aperçu de la structure du projet. Il se concentre sur le projet de symposium, son format, les sujets qui y seront abordés, l'auditoire, les résultats et les bénéfices.

J'espère que le symposium de [l'Université J], qui se tiendra sur une période de deux ou trois jours, offrira une grande diversité d'occasions de partager des recherches et des idées afin que les connaissances en ethnobotanique et en ethnobiologie soient véritablement prises en compte dans les domaines du droit, de la politique et des prises de décision concernant les droits ancestraux des Autochtones sur l'utilisation du territoire. Le symposium devrait avoir lieu vers la fin de d'avril 2016, période de la floraison printanière de la quamassie et d'autres plantes culturellement importantes, qui s'accompagne généralement de temps doux et agréable.

Le cadre détaillé du symposium sera développé en collaboration avec des collègues dans la phase initiale des trois années du programme Trudeau, mais en principe, il offrira un échange varié. En plus d'une séance de bienvenue, il y aura des discours-thèmes, des rapports présentés lors de séances coordonnées, des tables rondes, et des présentations sur les nouvelles méthodes et technologies pour l'étude des éléments de preuve historiques, archéologiques, ethnographiques, et ethnobotaniques. Des sujets de grande importance qui seront présentés et discutés lors du symposium incluent : histoire et philosophie des droits ancestraux des Autochtones au Canada et à l'international; histoire des négociations des traités et des décisions judiciaires importantes sur l'utilisation du territoire par les Autochtones [dans la province A], y compris un résumé de la décision récente de la Cour suprême concernant [la Première Nation B]; une vue d'ensemble des

disciplines de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie, les méthodes qu'elles emploient et comment elles peuvent être appliquées aux questions de l'utilisation du territoire et des ressources; les approches traditionnelles à la gestion du territoire et des ressources fondées sur des approches écologiques et sociales; des technologies pertinentes dans ces domaines pour être utilisées dans les travaux de recherche sur l'utilisation du territoire incluant des méthodes de datation, de nouvelles techniques archéologiques, des méthodes de datation et d'analyse des arbres culturellement modifiés; l'utilisation de cartes (histoire, végétation, noms de lieux et Lidar) dans les travaux portant sur l'utilisation et l'occupation du territoire; des outils conceptuels concrets (par exemple des espèces culturelles essentielles, des lieux culturels majeurs, des services liés à l'écosystème culturel); et de nouveaux modèles pour la gestion des terres et des ressources par les Autochtones (par exemple les parcs tribaux, les réserves).

Les chargés d'enseignement dans les domaines des études environnementales, du droit, des sciences politiques et d'autres disciplines connexes seront informés bien à l'avance de la tenue du symposium, de manière à ce qu'ils soient capables de structurer les cours et les projets en conjonction avec cet événement, et d'être en mesure d'incorporer certains des sujets qui seront couverts, créant ainsi des réseaux d'intérêts sur le campus. Je voudrais établir un groupe de travail interdisciplinaire (incluant les Autochtones, les juristes, le gouvernement et les professionnels de l'industrie) pour identifier les manques dans les travaux de recherche à être discutés et examinés lors du symposium. J'espère que cet événement permettra d'identifier les domaines où de nouvelles questions de recherche doivent être posées, et qu'il servira de guide pour la recherche dans ce domaine au cours des prochaines années.

Travailler avec des jeunes sur ces sujets complexes et importants est une autre des priorités du projet que je propose. Les questions traitant des titres ancestraux des Autochtones et du développement des ressources sont complexes et ne peuvent être maîtrisées qu'après un investissement intellectuel considérable de longue durée. Le symposium d'experts servira d'occasion idéale pour faire de nouvelles rencontres professionnelles, partager des idées et proposer des solutions. Je voudrais également faire partager cette expérience de réseautage aux étudiants autochtones et canadiens de l'éducation intermédiaire et secondaire sur la base d'une occasion d'apprentissage. Les classes de la [région X] seront invitées à effectuer un projet d'apprentissage sur ce sujet dans le cadre d'une séance d'affichage. Le résultat des travaux (une affiche, un panneau d'interprétation, une présentation multimédia, etc.) sera partagé par les représentants des classes lors d'une séance de présentation ouverte du symposium. Pendant cet événement, les étudiants pourront interagir, s'instruire auprès des experts du symposium et les rencontrer à la fin de la journée. De cette manière, les anciens et les experts auront l'occasion d'observer le travail des étudiants lors de la première journée du symposium, puis, lors de la deuxième journée, ils pourront leur parler de leurs travaux, les féliciter et leur faire part de leurs commentaires.

L'héritage du projet

Le présent projet aura un effet important dans le domaine juridique, et je m'attends à ce qu'il renforce et clarifie le rôle de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie dans la manière

de documenter et de soutenir le droit des Autochtones à prendre part pleinement aux décisions en matière d'utilisation des territoires et des ressources et à reconnaître leurs propres valeurs et vision du monde profondément enracinées dans leurs relations avec leurs territoires et les autres formes de vie.

Il est à espérer qu'en travaillant ensemble, nous pourrons développer de nouvelles manières de reconnaître les points de vue et les valeurs des Premières Nations, et que nous pourrons identifier comment ils pourraient profiter au maximum de nos lois et nos processus de décision, dans le cadre établi par la décision récente de la Cour suprême. Nous espérons également que ce travail de recherche nous permettra d'en apprendre davantage au sujet des approches suivies dans d'autres endroits, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Les résultats du symposium et des activités qui y sont associées seront les suivants :

1. Une publication dans une langue claire et agréable soulignant comment la recherche en ethnobotanique et ethnoécologie peut servir à appuyer les revendications des Autochtones concernant leurs droits et leurs titres ancestraux, et comment elle peut aider à perpétuer des relations de longue durée avec la terre. L'audience visée par cette publication comprend des professionnels de l'industrie et du gouvernement, et éventuellement des étudiants et le grand public. Cette publication sera distribuée en version papier et sera également disponible en ligne.
2. Une publication à plusieurs chapitres évaluée par les pairs (peut-être un numéro spécial de [titres des revues scientifiques]) et rédigée par les participants qui intègre les perspectives et les exemples de cas à la lumière de la décision de la Cour suprême dans l'affaire [concernant la Première Nation B] et d'autres affaires portant sur les droits et les titres, ainsi que les décisions des comités de révision liées au développement des ressources [dans la province A] et ailleurs.
3. Un livre blanc sur les recommandations politiques présentées lors du symposium. Le symposium fournira une occasion unique et idéale de rassembler un groupe d'experts multidisciplinaires qui donnera son point de vue sur les nouvelles directions et les recommandations politiques touchant à ces questions. Les décideurs provinciaux, fédéraux et internationaux pourront profiter de ces travaux. De plus, en identifiant les nouvelles directions nécessaires pour la recherche et les applications des travaux en ethnobotanique et en ethnoécologie, le rapport sera utile pour les établissements d'enseignement et les organismes de financement.

En résumé, le projet offrira une série de bénéfices à différents secteurs de la société, incluant les participants au symposium et les personnes qui auront accès aux publications qui en découleront. Les peuples et les communautés autochtones profiteront d'une tribune pour partager leurs points de vue et leurs connaissances sur les relations entre la terre et les ressources dans un environnement respectueux et compréhensif. Le projet offrira également une feuille de route sur la manière d'utiliser les travaux en ethnobotanique et en ethnoécologie pour offrir du soutien en matière d'occupation du territoire et de droits ancestraux.

Les décideurs et les législateurs des gouvernements fédéral et provinciaux profiteront

d'exemples de cas et pourront bénéficier de visions nouvelles en matière d'élaboration et d'adoption des politiques. Les praticiens du droit auront accès à des informations touchant aux connaissances en botanique et en écologie, ainsi que des méthodes pour obtenir et présenter des éléments de preuve de manière efficace devant les tribunaux. Les représentants des milieux commerciaux et industriels auront une vision plus claire des intérêts des peuples autochtones, au-delà des questions économiques, en ce qui concerne leurs territoires et leurs ressources. Les professionnels du droit pourront analyser de nouvelles études de cas et étudier de nouveaux outils pour l'évaluation des droits des Autochtones et pour les représenter devant les tribunaux. Les étudiants et les jeunes, tant autochtones que non autochtones, pourront avoir accès à des informations qui pourraient influencer grandement leur avenir et les choix qu'ils feront dans leur vie personnelle et pour leurs communautés. Les législateurs et décideurs étrangers pourront partager leurs succès et leurs points de vue dans leurs propres efforts pour respecter les droits des peuples autochtones et leurs idées en matière de gouvernance, de développement des ressources et d'utilisation des terres.

Une des questions importantes dans ce domaine porte sur la manière dont les informations et les recherches sont partagées entre les Premières Nations, les gouvernements et les intérêts extérieurs. Généralement, les informations sur l'utilisation des ressources et des terres par les Premières Nations ne sont partagées que par les médiateurs des tribunaux. Le présent projet se concentre sur la nature des informations partagées et sur la manière dont elles influencent une grande diversité de politiques publiques qui, à leur tour, sont essentielles pour la dignité et le bien-être de [la province A] et des Premières Nations du Canada. J'espère que ce symposium permettra de créer un réseau d'experts, de chercheurs, d'étudiants, d'industries et de représentants du gouvernement spécialisés sur la question des Premières Nations, pour continuer à partager de l'information sur ces questions importantes. De plus, j'estime que les documents qui découleront de ce projet (tous ciblant des groupes différents, mais d'importance égale) aideront à conscientiser la communauté à l'extérieur du système juridique sur ces questions, qui, ultimement, affectent tous les habitants de [la province A], du Canada et d'ailleurs. Essentiellement, j'estime que le symposium, les publications qui en découleront et les relations qu'il favorisera permettront d'assurer que cet ensemble de connaissances et de sagesse sur l'ethnobotanique et l'ethnoécologie dans les mains des experts culturels autochtones, qui a été au cœur de mes recherches et de celles de mes étudiants au cycle supérieur au cours des 40 dernières années, continuera d'être reconnu et appliqué dans le respect de la culture, au profit des détenteurs du savoir et des communautés autochtones – et de tous les Canadiens – pour une longue période.